J'étais Prêtre de Rome

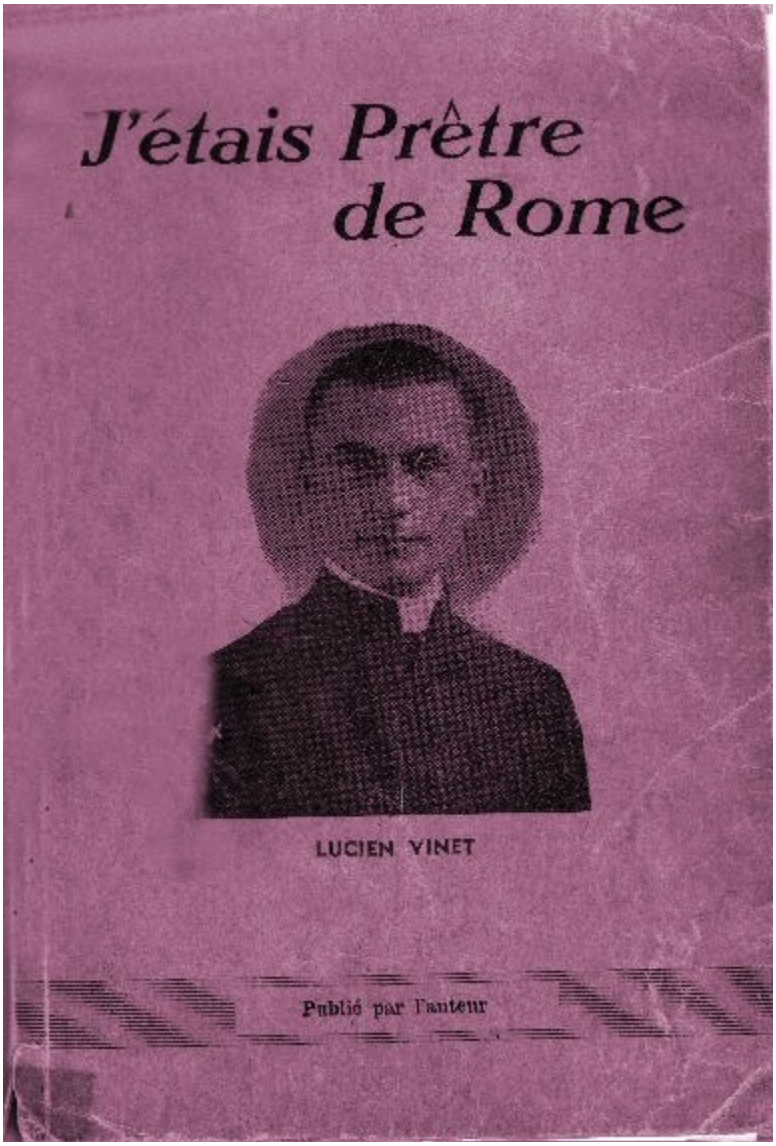

"Exposant la corruption dans le Clergé Romain au Québec et ailleurs"

par Lucien Vinet, 1955.

"mise en page par Jean LeDuc"

Version anglaise

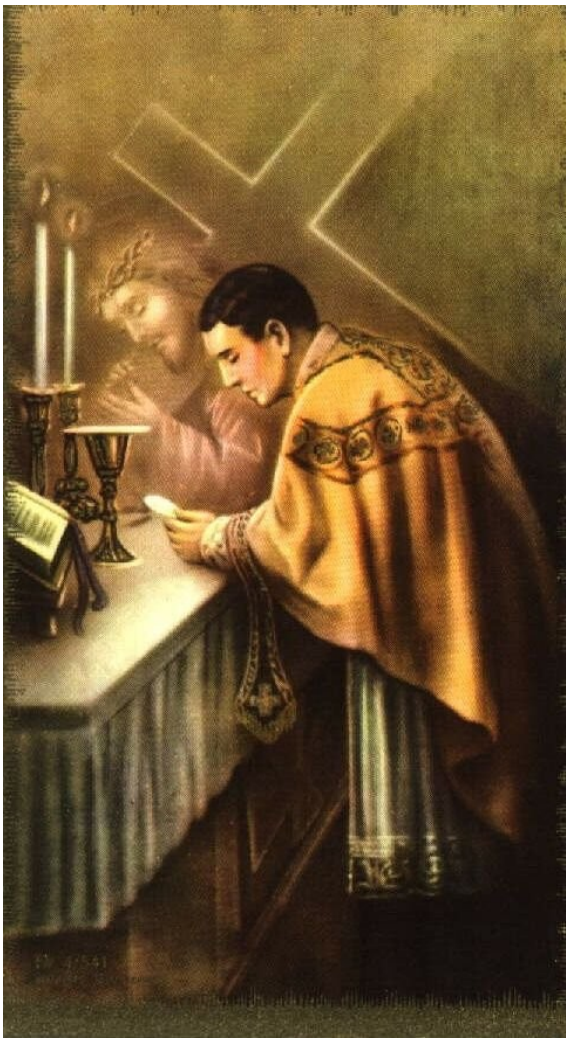

TABLE DES MATIÈRES

LettrePréface

AvantPropos

Chapitre 1 Notes Biographiques

Chapitre 2 Le Prêtre Et Le Célibat

Chapitre 3 Les Prêtres Qui Quittent Rome

Chapitre 4 Galerie Photographique d'Anciens Prêtres

Chapitre 5 La Messe Et Le Purgatoire

Chapitre 6 Les Prêtres Qui Restent Dans Le Sacerdoce

Chapitre 7 Nous Les Reconnaîtrons A Leurs Fruits

Chapitre 8 Rome Et Le Mariage Des Protestants

Chapitre 9 Les Tortures Mentales De La Confession

Chapitre 10 Les Superstitions De l'Église De Rome

Chapitre 11 Rome Et Les Saintes Écritures

Chapitre 12 Rome et l'éducation des Canadiensfrançais

Chapitre 13 "Ces Vilains Protestants"

LETTREPREFACE DU REVEREND LOUIS LAHAIE

SaintBoniface, Manitoba,

le 25 janvier, 1955

Au Révérend Monsieur Lucien Vinet:

Mon cher ami:

Il y cinq ans, j'avais le plaisir d'écrire la lettre préface de l'édition anglaise de votre fameux livre "I Was A Priest." Ce plaisir n'est pas moindre aujourd'hui, de traduire cette Lettre pour l'édition française. J'ai la satisfaction de constater que les voeux que j'exprimais alors, furent réalisés.

Voici ce que j'écrivais en janvier 1949:

"J'ai lu avec un vif intérêt et une profonde reconnaissance, le manuscrit de votre précieux livre "I Was A Priest." Je veux vous remercier et vous féliciter de votre courage et de votre franchise en écrivant ainsi sur un sujet aussi délicat.

Le peuple a le droit de savoir ce qui se passe de l'autre côté de ce que vous appellez, "le rideau romain.' L'Église de Rome se présente à tout l'univers comme la seule et vraie Église de JésusChrist. Il est donc juste de peser ces prétentions, et d'étudier le romanisme comme il est en réalité. Et qui Peut mieux le faire qu!un ancien prêtre qui a étudié sa doctrine et pratiqué son ministère, et, qui n'est plus tenu par ses secrets et sa discipline?

Je remarque d'abord, que vous avez été très discret dans votre étude intitulée "Le Prêtre et le Célibat." Vous avez sacrifié beaucoup de détails pour ménager les sentiments naturels de nos anciens confrères, et je ne puis qu'admirer votre charité chrétienne. Mais, il a des faits qu'il faut mettre à jour, et ce serait encourager le mal si nous restions muets. Je me demande, par exemple, qui pourrait nier avec preuve à l'appui que le célibat obligatoire, la confession auriculaire et certains aspects de la formation cléricale dans nos collèges et séminaires, soient des causes présentes et "antiques et solennelles," de la perversion sexuelle et de l'hypocrisie dégoûtante que l'on constate si souvent chez le clergé romain.

Je ne puis ici commenter sur tous les chapitres de votre livre si intéressant et si révélateur. Mais, je puis vous dire que vous avez dénoncé d'une manière magistrale les impostures romaines telles que la messe, la confession et le purgatoire. Nos gens ont le droit de savoir le but de Rome

dans l'invention de telles fausses doctrines. Alors, ils ne se laisseront pas déçevoir si facilement. J'ai confiance que notre génération ne se laissera pas impunément éblouir par Rome.

Vous avez eu le don, dans votre travail, de dénoncer les impostures romaines d'une manière si simple et concise, que tout lecteur pourra en prendre bonne note. Il est temps que nos amis les catholiques, se rendent bien compte de cette gigantesque fraude de la messe. Les prêtres ramassent des millions de dollars chaque année par cette simonie diabolique.

Je crois, mon cher Monsieur Vinet, qu'un ancien prêtre doit faire amende honorable à ses anciens paroissiens, de qui il a accepté des rémunérations financières pour délivrer les âmes de leurs parents et amis d'un purgatoire fictif. Si nous ne, pouvons pas rembourser tous ces gens, nous pouvons du moins leur exprimer nos regrets, demander leur pardon, et les prévenir contre cette pratique romaine abominable. Votre livre, que j'approuve si cordialement, exprime du moins, les regrets de nos simonies sacerdotales d'autrefois.

La publication de ce volume va rendre un service immense. Mais, il est évident que vous allez vous attirer les persécutions d'un clergé romain en colère. Vous allez être l'objet des pires malédictions que prescrit le droit canonique romain. Mais Dieu, et un peuple qui veut connaître la vérité, sera avec vous.

Je forme deux voeux pour votre ouvrage révélateur:

a) Qu'il soit bientôt publié en français et répandu partout dans la province de Québec, si désespérément courbée sous la botte du clergé de Rome. C'est là où votre livre sera plus utile et fera plus de bien. Que les Apôtres de la vérité chrétienne vous viennent en aide, pour rendre ce projet possible.

b) Que ce volume soit lu par tous les Canadiens et Américains de ce continent. Les catholiques sincères auront une idée plus juste de l'Église qui a commandé si longtemps à leurs volontés et qui a confondu si profondement leurs esprits, tandis que les chrétiens évangéliques auront une assurance nouvelle de la pureté de la foi chrétienne qu'ils professent.

Que Jésus, notre seul Médiateur et Sauveur, vous bénisse et vous soutienne dans votre travail pour le salut des âmes."

Votre collaborateur et ami, Louis Lahaie

AVANT PROPOS

Depuis que cet auteur a quitté la prêtrise et est devenu protestant évangélique, plusieurs catholiques et protestants lui ont demandé cette question: "Pourquoi les prêtres laissentils la prêtrise?"

Ce volume est la réponse à cette question bien légitime de ses amis. Ce qu'il ne pouvait révéler lorsqu'il était sous la tutelle de Rome, il le peut maintenant, puisque la Vérité, d'après l'Évangile, l'a rendu libre.

L'auteur a soumis d'avance les faits publiés dans ce volume, à un très grand nombre d'anciens prêtres; ils les ont vérifiés et reconnus comme étant l'exposé véridique et sûrement non exaggéré des procédés de l'Église de Rome.

Le lecteur comprendra sans difficulté, que le prix du courage en disant ici toute la vérité, y compris la nécessité de révéler certains faits regrettables, est d'encourir la colère vengeresse des potentats de l'Église Catholique romaine. Cette vengeance s'exprime ordinairement par des souhaits diaboliques, par des anathèmes inutiles, par l'assassination de caractère ou par de sales lettres anonymes. Mais, coilà une solde bien minime que doit payer celui qui est honoré du privilège de proclamer les vérités chrétiennes à un peuple si honteusement déçu. Aucun prêtre n'a pu prétendre et prouver que les faits publiés dans l'édition anglaise fussent des faussetés. Le défit est maintenant lancé à tout prêtre de langue française, de prouver, paragraphe par paragraphe, que ce volume est un tissu de mensonges. L'auteur attend avec impatience un tel document officiel complet . . qui ne viendra jamais.

Il semble nécessaire d'expliquer aux lecteurs, la signification des mots "romain et romanisme," employés si souvent dans cette étude. L'Église de 'Rome a usurpé le mot "catholique" comme s'appliquant uniquement à ellemême. Ce mot comporte l'idée d'universalité et s'applique davantage aux chrétiens évangéliques qui reconnaissent comme membres de L'UNIVERSELLE ÉGLISE de JésusChrist; ceux qui croient en lui et acceptent son salut. Il n'en est point de même de l'Église de Rome, qui localise l'Église de JésusChrist au Vatican seulement.

Il est nécessaire dans ces pages, d'ajouter souvent aux mots "église" ou "catholique" le terme "romain," pour bien spécifier qu'il s'agit de l'organisation religieuse de Rome, et non point l'Église universelle du Christ. Il en est ainsi du mot "romanisme" qui signifira ce que le canadienfrançais connaît plutôt sous les deux mots "Église catholique," mais qui devra aussi lui rappeler les aspirations dictatoriales et politiques de ce système religieux.

Il est probablement inutile d'ajouter que ce volume n'est point publié pour l'admiration des styles littéraires exigeants ni pour la satisfaction des rusés théologiens romains. Cet auteur n'a jamais pu entrer dans le sacrosanctum des premiers, mais il sait que ces derniers n'aiment pas les exposés francs et clairs de leurs thèses si compliquées. Ils n'ont aucun intérêt que le citoyen ordinaire connaisse les vérités religieuses que leurs volumes théologiques ne révèlent pas.

Sûrement, il faut dire un mot sur le titre de ce livre, "J'étais Prêtre de Rome." Les apologistes romains vont chuchotter au pauvre "habitant canayen," que même le titre de ce mauvais volume est une erreur théologique. D'après Rome, le sacerdoce chrétien est personnifié encore dans les personnes humaines, et une fois un homme est déclaré prêtre, il demeure ainsi pour le temps et pour l'éternité. Toutefois l'Évangile enseigne que JésusChrist est le seul Prêtre de la Nouvelle Loi, et que l'antique sacerdoce est aboli. Il demeure vrai que l'auteur, comme les autres "prêtres" romains, ne fut jamais prêtre selon l'enseignement évangélique, mais le fut, hélas, selon les prétentions de Rome. Puisqu'il s'est retiré de ce sacerdoce romain, le titre de ce livre, n'est pas si mauvais au point de vue évangélique . . . "J'étais prêtre de Rome."

Il faut encore avoir un certain égard envers ces messieurs. Il ne faut pas les bouleverser avec des arguments chrétiens qu'ils ne veulent pas comprendre. Ils diront, par exemple, si nous ne mettons pas les points sur les "i", que les nombreuses citations bibliques qui ornent les pages de ce livre, proviennent d'une Bible protestante erronée et non approuvée par l'Église catholique romaine. Mais nous pouvons assurer le lecteur, que tous les passages bibliques cités dans ce volume, sont tirés de la Bible catholique, de l'édition approuvée du chanoine Crampon. Cette édition possède "l'imprimatur" du Cardinal Maurice Feltin, Archévêque de Paris (1951).

Nous pouvons commencer par citer un passage de saintMathieu qui condamne la vie de certains prêtres que le lecteur connaît sûrement:

"Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui rebâtissez les tombeaux des Prophètes et qui décorez les tombeaux des justes . . . Serpents, engeance de vipères, comment pourrezvous éviter d'être condamnés à la géhenne? . . . au dehors, vous paraissez aux gens être des justes; mais, au dedans, vous êtes remplis, d'hypocrisie et d'iniquité." (S. Matt. XXIII, 2833)

Enfin, finissons cet "AvantPropos". Le bon curé du lecteur lui défendra sous peine de péché mortel de lire ce livre, mais luimême le "dévorera", dans l'intimité de son presbytère.

A l'exemple des Apôtres Pierre et Jean, l'auteur ne craind pas de répondre à ces faux témoins du Christianisme:

"Aux yeux de Dieu, estil juste de vous obéir plutôt qu'à Dieu? Jugezen. Pour nous, en effet, nous ne pouvons pas ne pas dire ce que nous avons vu et entendu." (Actes, IV, 1920)

Chapitre I

NOTES BIOGRAPHIQUES

Je naquis à SaintPierreJolys, Manitoba, le 13 d'avril, 1902, de parents canadiensfrançais et de foi catholique romaine.

Notre lignée ancestrale canadiennefrançaise est vieille de trois siècles. Un coup d'oeil dans les registres de la famille paternelle révèle qu'au moins dix hommes ont embrassé le sacerdoce. Il y en a au moins autant dans la lignée maternelle. Ceux et celles qui sont entrés en diverses communautés religieuses, peuvent se compter par centaines.

SaintPierre est un joli petit village, canadien français en son entier, situé à quelque trente milles au sud de la ville de Winnipeg. Franchement, nous ne saurions trouver aucun village québecois plus français et plus catholique que cette paroisse manitobaine. SaintPierre a la distinction d'avoir donné plus de fils au sacerdoce romain, qu'aucune autre paroisse de l'Ouest canadien, à l'exception, peutêtre de la ville cathédrale de SaintBoniface. L'ancien abbé Louis Lahaie, notre précieux et fidèle collaborateur, est aussi un fils de SaintPierre.

C'est à l'école de ce village, dirigée par les Frères, que je reçus les premiers éléments de ma formation intellectuelle et religieuse. Ces études élémentaires étaient complètement sous le contrôle du curé local et des religieux de l'école. A quinze ans, je connaissais très bien mon catéchisme mais je n'avais aucune connaissance de la langue anglaise si nécessaire dans une province de l'Ouest. Quant aux protestants évangéliques, j'en avais jamais rencontrés, et je devais les considérer comme des hérétiques, les impies ou des francsmaçons. J'étais absolument satisfait de cette éducation sectaire qui me représentait les anglais comme les ennemis de ma langue maternelle et de ma foi ancestrale. Ce n'est pas sans orgueil, ni sans un sentiment de sécurité absolue, que je confiai alors, au curé de ma paroisse, mon avenir spirituel et temporel. Il était pour moi, le commencement et la fin des vérités spirituelles qui conduisent au ciel, et des sages et experts conseils qui mènent au succès temporel.

Un jour, durant ses leçons de catéchisme, ce vieux prêtre à barbe blanche, nous raconta une histoire qui produisit dans mon âme un vif désir d'embrasser la vie sacerdotale, en même temps qu'elle engeandra une certaine aversion contre les protestants. L'histoire, il va sans dire, était vide de sens commun, mais elle avait bien servi au curé, car j'étais absolument convaincu alors, de l'étonnante doctrine de la transubstantiation. Bien plus, elle engeandra dans mon coeur une haine implacable contre les francsmaçons. Le clergé romain aime à décrier ces derniers comme les

pires ennemis du Christianisme. Voici la version de cette histoire telle que racontée par le curé : "Un jour, les francsmaçons donnèrent de l'argent à un jeune homme catholique avec mission de garder et d'apporter l'hostie que le prêtre déposerait sur sa langue. Ainsi donc, lorsqu'il communia, au lieu d'avaler l'hostie, il la dissimula dans son mouchoir et l'apporta à ces francsmaçons qui voulaient essayer de détruire le Bon Dieu.

Ce méchant garçon avait agi comme Judas qui vendit Jésus pour quelques sous. Les francsmaçons, animés d'une haine implacable et sacrilège, placèrent l'hostie sur une table et la coupèrent en plusieurs morceaux, pensant ainsi tuer Dieu. Mais, 0 miracle, voici que du sang et encore du sang .. commença à jaillir de l'hostie mutilée, jusqu'au point de couvrir la table et le plancher, puis à remplir la pièce et la maison toute entière avec une telle rapidité que tous ces francsmaçons sataniques se noyèrent, à l'exception d'un seul. L'heureux survivant, que Dieu avait si misé-ricordieusement sauvé d'une mort inévitable, reconnaissant son tort, avertit aussitôt le curé de la paroisse de ce qui se passait. Le prêtre se hâta d'aller ramasser les particules de l'hostie consacrée et, à l'instant même, le sang cessa de se répandre et de causer de plus amples dommages.

Ce francmaçon, ainsi réchappé, se confessa surlechamp et fit, le lendemain la plus fervente communion de sa vie. Il devint un paroissien modèle dans son milieu. Plus tard, il fit ses études au Séminaire en vue du sacerdoce. Puis, une fois ordonné prêtre, il devint vicaire de ce même curé."

Cette histoire qui n'avait évidemment aucun fondement véridique, avait, cependant, atteint son but. J'avais fait mon choix. J'etais alors déterminé à devenir prêtre. Je ne pouvais imaginer aucun autre appel plus honorable que celui qui tonnerait, un jour, le pouvoir de changer un peu de pain et de vin au corps et au sang du Christ.

J'étais donc des plus heureux, lorsqu'un matin, après avoir servi sa messe, le curé: m'annonça que je devais aller au Séminaire en septembre prochain. Dès ce moment, je devins marqué pour le sacerdoce romain et pour le célibat qu'il exige. C'était alors très mal pour moi, de manquer la messe quotidienne et surtout de jaser trop amicalement avec les jeunes filles de mon village. Une telle conduite aussi scandaleuse pourrait devenir la cause de la perte de ma sublime vocation sacerdotale.

Bientôt, je me vis enfermé entre, les quatre murs du Petit Séminaire de SaintBoniface. Mes études, dans cette institution, comprenaient surtout le latin, l'apologétique et l'histoire de l'Eglise par des auteurs scrupuleusement romains. La discipline était rigoureuse et bizarre. A la fin des vacances dans sa famille, chaque étudiant devait rapporter avec lui,' une lettre testimoniale de son curé attestant qu'il avait assisté à la messe quotidienne,

et qu'il n'avait pas même échangé un sourire ou une parole innocente avec les jeunes filles de, sa paroisse. A défaut de cette lettre favorable du curé, l'élève aurait probablement été chassé du séminaire.

Le Supérieur de ce Séminaire était un dictateur à la romaine. Il venait d'être suspendu de son ministère parmi les Ukrainiens canadiens, parce qu'il avait intenté un procès à son Evêque, sur certaines questions financières. L'Archevêque Béliveau l'admis de nouveau dans le, ministère du rite latin pour le sauver d'embarras encore plus graves.

Ce prêtre possédait une vaste connaissance linguistique ainsi que de nombreux titres en philosophie et en théologie. Mais il ne réussit jamais à s'attirer l'estima des élèves ou encore moins des autres professeurs. Déja, j'avais entendu parler de son amour excessif de l'argent et de ses familiarités répétées avec les ukrainiennes de ses missions. Mais il devint par la suite, le chancelier de l'Archidiocèse de SaintBoniface, puis curé de ma paroisse natale.

T'ai pu suivre cet homme assez de près. C'était un prêtre romain typique. Muni de son autorité de prêtre et conscient de ses capacités dans l'art oratoire, il dictait militairement ses volontés aux autres et condamnait leurs faiblesses sans pitié, tandis qu'il était très indulgent pour luimême, se permettant les libertés les plus scandaleuses dans sa vie privée. Le lecteur le reconnaîtra lorsque j'aurai l'occasion de parler de lui, un peu plus loin dans ce livre.

Le Séminaire de SaintBoniface ferma ses portes durant l'épouvantable grippe espagnole qui fit tant de victimes dans tout le pays. Elle marqua aussi la fin de mes études dans cette institution. Après quelques années d'indécision, je repris mes études en vue du sacerdoce, au Séminaire de SaintVictor de Beauce, dans la Province de Québec, C'est pendant mes études à cette institution que je commençai réellement à constater que l'enseignement de Rome et la conduite de ses ministres sont rarement en conformité. C'est à ce moment là que mes illusions d'enfance commencèrent à s'évanouir et qui fut en définitive, le point de départ de ma déviation de l'Eglise catholique romaine.

A SaintVictor, comme à tout autre séminaire ou collège de la province de Québec, l'enseignement est reservé à des prêtres les mieux éprouvés et les mieux qualifiés. 'Ils sont choisis par leurs Evêques en vue de la formation de futurs prêtres. Il serait donc raisonnable de croire que l'étudiant pourra conformer sa vie sacerdotale future à celle de ces formateurs de prêtres. .Après tout, ces séminaires sont fondés avec l'autorisation papale et leurs professeurs sont approuvés par des Evêques, représentants de "l'infaillible Pontife de . Rome."

Mais, que ce passet il donc, au juste, dans ces séminaires? D'abord, il y a ce traditionnel "chattage" qui déforme l'âme humaine et qui prépare les futurs maniaques sexuels, terreur de la société. Le mot "chattage" est une expression courante dans les collèges et séminaries de la province de Québec. C'est l'intimité vulgaire et anormale entre deux partenaires du même sexe. L'un est robuste, actif et viril, tandis que l'autre, au contraire, est plutôt jeune, délicat, éfféminé et subissant l'influence amoureuse du plus fort. Ces amants sont souvent le prêtre et l'élève ou le philosophe et le jeune étudiant en élements latins.

Il va sans dire que les conséquences de ces mariages contrenature sont l'homosexualité et d'autres crimes sexuels dégoûtants. L'organisation de la vie commune dans ces institutions est tout à fait favorable à ces sortes de choses anormales et répugnantes.

D'abord, le prêtre célibataire est constamment en présence du jeune étudiant dans ces maisons d'enseignement. Que se soit en classe, sur le terrain de jeux, au dortoir, au réfectoire ou à la salle de bain, l'oeil du prêtre est partout. Ajoutez à cela, le confessional qui est souvent dans la chambre même du confesseur, et qui est certes, un endroit des plus favorables pour les rencontres intimes et libres.

Il y a ensuite, ces longs entretiens, têteàtête, entre prêtres et élèves, sous prétexte de direction spirituelle. Plus d'un étudiant a perdu là, le respect du prêtre avec l'innocence de sa jeunesse. Il semble bien que tout cela fait partie du système d'éducation si cher à l'Eglise de Rome.

Un jour, alors que j'entrai dans la chambre de mon éminent professeur, un certain abbé Rodrigue, pour discuter de sujets académiques, je me vis face à face avec le "Waterloo" de mon respect et admiration pour le prêtreprofesseur. Cet homme était un docteur averti en théologie et passait pour un saint prêtre. J'avais mal jugé ses convictions religieuses et sa sainteté sacerdotale par la manière angélique dont il disait la messe. Mais quelle révélation déconcertante ce fut pour moi de constater que ce prêtre était un hyprocrite consommé et un maniaque sexuel avéré. Je n'étais jamais entré dans sa chambre, auparavant; cette foislà, ce fut la première et la dernière.

Avant; même de pouvoir dire un sent mot, il s'approcha de moi pour m'embrasser ... Je devins tout rouge de gêne et bien mal à, l'aise. A peine étaisje revenu à moimême que ce monstre sexuel m'avait déja donné une exhibition rapide d'obscénités les plus dégoûtantes. Il insista que je devins complice de ses abominations sexuelles. Le refus me causa presque la ruine de mon année académique. J'étais alors son ennemi. En classe, il m'ignora complètement. Il s'empressa d'avertir le supérieur de la Maison

que je n'avais point la vocation sacerdotale et qu'il serait sage de m'obliger à me retirer du séminaire immédiatement. D'après ce formateur de prêtres, un étudiant qui n'avait aucune disposition pour l'homosexualité, n'avait pas une sûre vocation sacerdotale.

J'ai bien cru dénoncer cet impudique anormal aux autorités du séminaire, mais il resta à son poste, celui de former les futurs prêtres. Ce qui est le plus répréhensible, dans cet incident, ce n'est pas la faiblesse d'un homme, mais plutôt, le système de Rome qui entraine, maintient et semble encourager de tels pervers dans son sein.

A partir de ce moment, je ne me sentis plus intéressé au sacerdoce romain, si bien qu'à la fin de l'année scolaire, j'abandonnai le séminaire. Ma foi en la sainteté et en la sincérité du clergé romain était déja en balance. Mais, je croyais encore que la parole d'un confesseur était un ordre de Dieu. Il m'ordonna de rompre les fiançailles que j'avais contractées avec une jeune fille du village, et d'aller dans un autre collège et continuer mes études en vue du sacerdoce.

Je repris mes études au séminaire de SaintBoniface, qui était devenu un collègeséminaire dirigé par les Jésuites. Plus tard, je fis trois ans de théologie au grand séminaire de Québec, et enfin une dernière année de théologie au grand séminaire d'Edmonton, Alberta. Souvent, au cours de mes études théologiques, de sérieux doutes, concernant la vérité des doctrines romaines, venaient à mon esprit. Mais, ma conscience était toujours apaisée par les paroles réconfortantes de mon confesseur qui me disait que ces doutes, n'étaient que des tentations du diable.

C'est à ma paroisse natale de SaintPierre, Manitoba, le 4 de juin, 1933, que je reçus le sacerdoce de l'Eglise de Rome. Ce jourlà, on me conféra les pouvoirs magiques de changer le pain et le vin en le corps et le sang de JésusChrist, de remettre les péchés, de renouveler le Sacrifice du Calvaire et de délivrer du purgatoire les âmes retenues dans cette prison imaginaire. Les premiers jours de ma vie sacerdotale furent employés à remplacer le curé et le vicaire de ma paroisse natale. Ils méritaient une vacance, après le surcroît de travail occasionné par les préparatifs de' mon ordination. La plupart de ce temps fut dévoué à la désagréable tâche de préparer les déclarations écrites de huit jeunes filles qui voulaient dénoncer à l'Archevêque, les propositions sexuelles épouvantables du curé et du vicaire. Ce vicaire venait de l'Est et retourna dans le Québec. Le curé demeura à son poste. Comme prix de l'audace d'un jeune prêtre, j'ai du me résigner à ne plus être invité à officier dans l'église de ma paroisse natale.

Ma première nomination fut celle de vicaire à la paroisse de SaintJeanBaptiste, au Manitoba. Le curé de cet endroit, il faut bien le

reconnaître avec. plusieurs de ses paroissiens, manifestait fort' peu de 'signes pratiques de sa foi au romanisme. C'était un homme malade, sans convictions religieuses et complètement désillusionné. Son pausetemps favori était les cartes, la bière et la compagnie appréciée de sa corpulante ménagère. Le dimanche, des amispoliticiens rejoignaient ce couple pour une bonne partie de cartes, pendant que son vicaire présidait aux cérémonies liturgiques des Vêpres.

Ce curé mourut subitement, laissant une ménagère inconsolable et un scandale financier dans la paroisse.

Son successeur fut un homme prompt de nature et d'humeur changeante. Il souffrait d'une maladie de foie, disaiton. Cela pouvait excuser ses débordements de caractère, et si vous le voulez, ses tendances affectueuses pour "le beau sexe". Les institutrices, surtout, se disputaientles tendres caresses de ce bon curé. Dans ses moments de crise physique et mentale, je me plaisais à lui rappeler toutes les paroisses et missions qu'il avait imaginairement conduites au succès, et le pauvre homme se sentait mieux.

En 1935, mon Archevêque me nomma curé du LacduBonnet, Manitoba. Après cinq années dans cette paroisse, je devins aumônier dans l'Aviation Royale Canadienne. A la suite d'un service à Winnipeg et Outremer, j'obtins, en 1942, ma libération honorable des autorités de l'Aviation, à Ottawa. Alors, je quittai le sacerdoce de l'Eglise de Rome. Tout ce volume est l'exposé des raisons, qui m'ont fait prendre une décision si importante.

Chapitre II

LE PRETRE ET LE CELIBAT

Le lecteur sait très bien que c'est un précepte bien' rigoureux de l'Eglise Catholique, celui qui défend le mariage à ses prêtres du rite latin. En recevant le sousdiaconat, le futur prêtre ne fait pas seulement une promesse de ne jamais contracter mariage, mais il est dépouillé par Rome de ses droits naturels et évangéliques dans cette, matière. Même s'il voulait, un jour, revenir sur sa décision imprudente de jeune homme, il ne peut plus invoquer les droits naturels à lui donnés par Dieu, pour contracter validement une union matrimoniale. Le pape pourrait "redonner" à son sujet ces droits naturels pourtant inviolables, mais il ne le fera point, à moins que, cette concession soit de nature à sauvegarder le prestige de son système réligieux autocrate.

Il va sans dire, qu'une telle législation papale n'a de validité qu'eux yeux des dictateurs romains. La loi divine, naturelle, civile et évangélique ne sanctionne pas ces prétentions ridicules du droit canonique. Il est intéressant ici, de rappeler au lecteur ce que S. Paul écrivait à Timothée concernant les qualités que les évêques et prêtres devaient posséder pour gouverner une église. Je cite ici S. Paul dans sa première épitre à Timothée, Chapitre III, versets 25. Ces versets sont toujours tirés de la version approuvée par Rome, du chanoine Crampon.

"Il faut done que l'épiscope (évêque ou prêtre) soit irréprochable, marié une seule fois, sobre, pondéré, qu'il gouverne bien sa maison, tienne ses enfants dans la soumission en toute dignité."

L'on peut se demander maintenant, sans manquer de respect au souverain pontife romain, s'il oserait écrire à ses évêques aujourd'hui, ce que S. Paul n'a pas hésité d'écrire aux évêques ou prêtres de son temps. Seulement, il faut bien le noter, les mots "évêques et prêtres" ne signifiaient que "anciens ou pasteurs" dans la pensée de Paul, et non pas des noms avec pouvoirs fictifs, comme Rome nous représente aujourd'hui, les prêtres et les évêques.

Ce même grand Apôtre ne craignit pas de conseiller le mariage à tous. Avaitil une inspiration particulière de l'EspritSaint, et une idée préconçue des exigences contre nature des potentats du Vatican, lorsqu'il écrivit aux Hébreux:) Chap. XIII, s4)

"Souvenezvous des prisonniers, de ceux qui sont maltraités, comme ayant vous aussi un corps. Que le mariage soit en honneur chez tous .... "

S'il nous reste un doute sur la condamnation expresse (les enseignements de Rome, par S. Paul, nous pouvons lire ce qu'il a écrit concernant ceux qui

défendent le mariage et commandent l'abstinence de viande, comme le fait l'Eglise catholique, par exemple :"Mais l'Esprit le dit formellement: Dans les derniers temps, certains abandonneront la foi pour s'attacher à des esprits trompeurs et à (les enseignements inspirés par les démons, sous l'influence d'imposteurs hypocrites, marques au fer rouge dans leur propre conscience, qui interdiront le mariage (des prêtres) et imposeront l'abstinence d'aliments (viande) créés par Dieu pour les croyants, qui ont pleine connaissance de la vérité, en usant avec actions de grâces." (Ière Timothée, IV, 14)

Le catholique n'entendra jamais ces paroles de L'Evangile, citées du haut de la chaire. Elles condamnent trop clairement la discipline du célibat écclésiastique obligatoire. Parfois, il entendra son curé mentionner la parole de son Créateur, telle que rapportée dans la Génèse : "Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Mais, le prêtre lui expliquera bien, que ceci s'applique à Adam et à Eve, mais point du tout aux prêtres et aux bons religieux de notre temps moderne. Mais, nous verons dans ce chapitre, qui a raison; le droit canonique romain ou le Créateur.

Il est vrai que, dans le passé, le pape a permis à certains de ses prêtres ou moines de contracter légitimement mariage. Mais, ceuxci étaient de descendance royale, et leur mariage devint nécessaire pour assurer des héritiers à des trônes favorables aux intérêts arbitraires du Vatican. Jamais ces concessions bénévoles sont accordées lorsqu'il s'agit des intérêts spirituels des individus ou lorsque la réputation d'un haut dignitaire romain n'est pas en jeu.

Rome n'admet pas si facilement que les concessions qu'elle accorde, sont simplement pour sauver la face de ses fonctionnaires importants. Ainsi, il n'est pas difficile de trouver encore aujourd'hui, des défenseurs du système romain, qui nieront les détails du cas du neveuprêtre du Cardinal O'Connell. de Boston, de riche et influente mémoire. Ce neveu, qui était le secrétaire de son illustrissime oncle, et qui devait bientôt devenir père de famille, obtint de Rome la permission d'épouser la jeune fille très catholique qu'il avait criminellement séduite. Mais, il fallut beaucoup d'argent et une influence écclésiastique considérable. Le pieux Cardinal de Boston avait les deux. Le cas fut réglé, facilement. Ce prêtre chanceux, à cause des millions de dollars de son oncleCardinal, peut maintenant vivre une vie conjugale légitime et espérer aller au ciel. Mais son confrère, qui n'a point un onde si riche et si influent dans la hiérarchie romaine, et qui ose contracter mariage, n'a que l'enfer pour partage d'après les enseignements d'une Rome implacable.

La raison pour laquelle l'Eglise Catholique défend le mariage à ses prêtres est très confuse. Nous savons bien que le célibat écclésiastique avait

comme fondement, à son origine, une conception païenne du mysticisme. Puis certains Pères de l'Eglise, imbus de cette philosophie nonchrétienne, ont énoncé que le mariage et la procréation des enfants étaient choses dégradantes et ne devaient être tolérées que chez les nonséraphiques. L'Eglise romaine, toujours consciente des beautés du paganisme, a épousé cette idée, et imposa le célibat à son clergé et à ses moines. L'on peut voir encore un vestige de ce mysticisme païen dans le rituel romain. Il prescrit une cérémonie de "purification" pour une mère qui a donné légitimement naissance à un enfant.

Aujourd'hui, pour être d'accord avec une opinion publique plus avisée, Rome se borne à dire que le célibat clérical n'est qu'une sage discipline de l'Eglise et non un commandement du Christ. Elle avance que le prêtre célibataire, comme le médecin ou l'avocat sans épouse, peut mieux servir le peuple. Le lecteur pourra évaluer luimême cet argument papal, à sa juste valeur. Il semble qu'en vertu de l'importance hystérique que Rome met dans le célibat clérical, qu'il serait moins scandaleux pour un prêtre de violer cent jeunes filles que de contracter mariage avec l'une d'elles. Dans ce dernier cas, il serait suspendu et excommunié, et le pape seul pourrait l'absoudre, tandis que dans le premier, il n'aurait qu'à se confesser à un prêtre ordinaire. Il ne serait pas interdit ni excommunié.

Mais, il importe d'étudier ici le célibat sacerdotal en pratique. Le célibat, pour être efficace et vertueux, devrait comporter nécessairement la chasteté. Si la chasteté n'accompagne pas le célibat, celuici devient un état hypocrite et criminel. Il y a une différence pratique entre le célibat et la chasteté. Le premier est un état qui demande l'absence d'une épouse légitime, tandis que la chasteté comporte l'abstinence des plaisirs de la chair.

Le célibat écclésiastique dans le rite latin de L'Eglise Catholique est généralement bien observé. Les prêtres n'ont point d'épouses légitimes. Il y a des exceptions cependant, mais elles sont toutes à l'insu des autorités romaines. Cet auteur a connu en Angleterre, un curé qui était légitimement marié devant la loi civile, mais son épouse passait pour sa ménagère devant les yeux de son Evêque et de ses paroissiens. Un prêtre du Manitoba lui assura aussi, qu'il avait,, luimême, présidé au mariage de deux de ses confrères dans le sacerdoce, comme agent civil, évidemment. Les prêtres qui ont des épouses légitimes sont probablement assez nombreux, mais c'est un secret profond qu'ils doivent garder.

Mais, ce que nous pouvons affirmer, c'est que la chasteté cléricale, qui devrait accompagner le célibat, n'est pas généralement observée. Le fait est que d'innombrables péchés de luxure se commettent au sein du clergé, en raison de la loi canonique du célibat obligatoire. Soit que l'on scrute

l'histoire ou qu'on se contente d'examiner les faits tout autour de nous, ce célibat écclésiastique n'en demeure pas moins, le plus grand "trompel'oeil," inventé par le romanisme. Et on constate, alors, que les prêtres qui se disent des moralistes accomplis ne sont en réalité, que des hypocrites de profession. Ils deviennent alors, experts à cacher leurs aventures amoureuses et la différence inconciliable qui existe entre leurs enseignements et leur vie privée.

L'auteur a maintenant le pénible devoir de prouver ici, et plus loin, ce qu'il affirme plus haut. Il le fait en citant nécessairement des cas particuliers de sa propre connaissance, mais chaque prêtre pourrait en dévoiler cent autres. Ils suffiront, cependant, à démontrer les effets généraux de cette malheureuse loi du célibat écclésiastique.

D'abord, il nous vient à la pensée le cas du prêtremissionnaire du sudest du Manitoba, qui se venta d'avoir violé la plupart des jeunes filles de ses missions, et qui décrocha l'honneur de la paternité, au moins une fois.

Puis, c'est le cas d'un prêtre de la même province, qui gardait constamment dans sa voiture, une quantité de "préservatifs," en vue d'occasions imprévues où il pourrait satisfaire ses passions. L'une de mes nièces fut le témoin innocent d'une démonstration dégoûtante, par ce curé, sur l'éfficacité de ces préservatifs.

Une autre nièce, cellelà agée de sept ans seulement, fut criminellement assaillie dans le portique même de la cathédrale de SaintBoniface. De concert avec les policiers locaux, les autorités de la cathédrale jurèrent d'arrêter la brute infâme qui avait ainsi profané le saint lieu, et scandalisé une jeune âme pure et innocente.

Mais, malheur des malheurs, la fillette identifia un prêtre de l'Archevêché comme son séducteur . . . On étouffa immédiatement le cas, et il devint très peu charitable d'en parler.

Et que penser des bons religieux, ceux qui sont protégés, diton, par leurs voeux monastiques? Et les Trappistes entre tous. . . . Durant mes années de sacerdoce au Manitoba, deux Prieurs de la Trappe à SaintNorbert, furent chassés de ce monastère, à cause de leurs associations scandaleuses avec des femmes. Mais, comment pouvaientils le faire? La règle trappistine défend de parler aux confrères et sûrement aux danses, aussi. Mais, ceuxci étaient Prieurs, et n'avaient aucune permission à demander pour monter dans le camion monastique, durant la nuit, et visiter les dames de leur choix. Révérendissime Abbé d'Oka, pouvezvous nier ça?

Nous en venons maintenant, au cas des deux Pères Franciscains du Québec. Ils avaient, comme victimes de leurs crimes sexuels, deux jeunes garçons de cette ville. Naturellement, ces pieux moines ne voulaient pas que leurs confrèresconfesseurs connussent ces activités criminelles, et leur ingénuité engendra une merveilleuse complicité. Nous savons que dans le système romain, la victime d'un prêtre ne peut pas se confesser à lui pour obtenir le pardon de son péché. Elle doit avoir recours à un autre confesseur. Cette difficulté technique n'embarrassa pas ces Franciscains. Le Père "A" avisa sa victime de se confesser au Père `B", et le Père "B" signifia à la sienne de faire sa confession au bon Père "A", et voilà, c'est tout. Tout alla sur les roulettes jusqu'aù jour où les parents de ces pauvres enfants découvrirent cette situation criminelle. Mais, pour sauvegarder l'honneur du romainisme, ils durent en rester là. Ils n'auraient rien pu faire d'ailleurs, sans la permission de l'Evêque, qui aurait certainement interdit toute action judiciaire publique.

Des cas, vousen voulez en voilà. Celuici me répugne peutêtre d'avantage, puisque la victime fut encore une âme qui m'est très chère, un neveu, cette fois. Le séducteur sacerdotal fut l'abbé Lionel Joyal. Ce prêtre avait étudié dans les collèges "chatteux" du Québec, étudié la théologie au Grand Séminaire de Montréal avant de devenir vicaire à SaintJeanBaptiste, puis curé des paroisses de Woodridge et de Starbuck, dans la province du Manitoba. Le passetemps favori de ce curé était de parfaire des actions sexuelles criminelles avec les jeunes garçons des paroisses où il se trouvait. Nous regrettons faire de la peine à ce malheureux prêtre, maintenant de l'Archidiocèse de Sherbrooke, mais, il vaut mieux qu'un seul criminel périsse que de voir toute la société s'écrouler pour avoir été contaminée par de tels pervertis sexuels. En cour de police provinciale du Manitoba, le curé Joyal plaida coupable sur le compte de quatre accusations d'homosexualité avec garçons. Le 29 de mars 1946, il fut condanné à vingttrois mois de prison par le magistrat D. G. Potter.

Ce qu'il y a de plus répréhensible ici, n'est pas la faiblesse d'un homme, mais c'est bien le système d'éducation romain qui forme de tels maniaques, et le célibat clérical forcé, qui encourage de telles situations. Et, ne soyons pas si naïfs de croire que les autorités désirent punir ces prêtres criminels. Dans le cas du curé Joyal, il fut libéré au bout de sept mois, sous les instances désespérées de l'Archevèque Cabana de SaintBoniface, maintenant de Sherbrooke. Aux dernières nouvelles, le prêtre Joyal est vicaire dans une paroisse de ce diocèse, et ses activités sont sous la protection bénévole de l'Archevêque Cabana.

L'auteur comprend très bien aujourd'hui, ce qu'il avait difficulté à saisir lors d'une visite à un vicaire de la ville de Québec. Celuici venait de demander

la permission à un père de famille que son fils l'accompagnât dans une promenade à la campagne. Le bon québécois répondit:

"Non, Monsieur l'abbé. Je laisserais mon garçon seul avec le forgeron, mais jamais avec un prêtre."

Et pour en finir avec ces cas récents, je puis bien rappeler ici la remarque d'un supérieur de communauté religieuse, et qui est maintenant curé dans un nouveau diocèse du Québec. Je lui avais insinué mon intention de quitter la prêtrise et la possibilité de contracter mariage, un jour. Voici le "sage" conseil qu'il me donna:

"Ne fais pas ça, Lucien; donnesmoi un beau petit garçon, et tu peux avoir toutes les femmes au monde."

Mais, nous avons la tentation d'ajouter ici, un autre cas des plus modernes. A Montréal, l'auteur avait engagé un taxi pour le conduire à une librairie catholique, afin de procurer une Bible des plus récente et approuvée par Rome, en vue des citations évangéliques dans ce volume. Le jeune conducteur catholique de la voiture n'avait aucune idée de l'identité de son passager. Celuici était bel et bien en habit laïque qui ne pouvait révéler aucune relation avec l'état éccelésiastique. Mais, étant toupours intéressé dons les questions ouvrières et sociales, je lui demandai naturellement, s'il aimait ce genre de travail. Voici ce qu'il répondit: "Non, je n'aime pas cet emploi. Il y a trop d'occasions pour encourager le mal. Encore hier, un prêtre en soutane, curé d'une paroisse de campagne, m'a demandé de le conduire dans une maison de prostituées. Mais, j'ai refusé. Je ne suis pas plus catholique que les autres, mais je me demande pourquoi les prêtres font ça."

La loi du célibat clérical n'est pas seulement un fiasco de nos jours, niais elle fut aussi une faillite lamentable dans le passé. Les papes euxmêmes, qui ont établi une telle législation à l'encontre de la loi naturelle et évangélique, furent les premiers à en devenir les victimes. Voici quelques faits historiques entre des milliers:

La pape Serge III eut un enfant illégitime avec la prostituée Marozia, ce bâtard succéda à son père sur "le trône de Pierre," a l'âge de treize ans, et devint "Sa Sainteté le pape Jean XI."

Le pape Léon VI fut assassiné par sa concubine, parce qu'il avait fait l'amour avec une autre femme.

L'Evêque de Crémone écrivit les lignes suivantes, an sujet du pape Jean XII: "Aucune femme honnête n'osait se montrer en public, car le pape

n'avait aucun respect pour les jeunes filles, les femmes mariées ou les veuves; elles étaient certaines de devenir les victimes de ses passions sexuelles." Ce pape fut, par la suite, assassiné par un homme qui avait surpris ce Souverain Pontife dans un acte d'adultère avec son épouse.

Trente sept Evêques ont présenté une déclaration à un concile de l'Eglise que le pape Jean XXIII était coupable de fornication, d'adultère, d'inceste de sodomie, de vol, de simonie et d'avoir violé trois cents religieuses.

Le pape Alexandre VI vécu publiquement en inceste avec ses deux soeurs et devint le père reconnu de l'enfant de l'une d'elles. Cette enfant, nommée Lucrèce, mit au monde, par la suite, un rejeton dont le père était aussi son propre père, Sa Sainteté le pape Alexandre VI.

Le pape Grégoire XXVI avait plusieurs concubines connues. L'une d'elles était la jolie épouse de son barbier.

Plus près de nous, selon que nous racontent certains biographes, le pape Pie IX, serait le père de deux filles illégitimes.

Ce qu'il est certain, c'est que le Cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat, fut le père d'un enfant dont la mère était la comtesse de Lambertini.

Mais pourquoi continuer? Il y a plus d'un millier de volumes historiques qui attestent que le célibat clérical n'est qu'une farce de poudre aux yeux, pour tromper la bonne foi du catholique croyant.

Tous ces papes, évêques, prêtres et moines de l'histoire, comme ceux encore plus nombreux des temps modernes, devraient se rappeler le conseil de Saint Paul, plutôt que de devenir des sujets de scandale pour la société:

"Mais s'ils ne peuvent pas garder la continence, qu'ils se marient: mieux vaut, en effet, se marier que brûler (de désirs)"(S. Paul, Ière Cor. VII, 9).

Nous surprendrons, peutêtre, le lecteur en disant que les crimes sexuels les pires et les plus fréquents qu'on recontre au sein du clergé et moines de Rome, ne sont pas ceux commis, d'une façon normale, avec des personnes adultes du sexe féminin. Il y a même des prêtres et des religieux qui en sont venus à avoir une certaine horreur de la femme. Vous les voyez, lorsqu'ils sont obligés d'entammer une conversation avec elle, ils gardent modestement les yeux baissés, rougissent un peu et se sentent complètement mal à l'aise. C'est là, le signe ordinaire d'un homosexuel. Ses victimes sont généralement des hommes ou des enfants.

L'on dit dans le monde, qu'il faut se méfier d'un jeune homme d'âge mûr, qui n'a aucun intérêt aux jeunes filles ou au mariage. Les psychologues sont toujours tentés de le classer parmi les homosexuels. Il n'y a aucune raison scientifique ou ascétique, qui démontre que les prêtres, moines et frères sont exempts de cette maladie antisociale. Au contraire, ils deviennent des victimes faciles de leur formation écclésiastique et religieuse. Mais, il faut se hâter d'ajouter que le blâme de cette situation doit reposer, avant tout, sur le système romain qui déforme les aspirations normales du prêtre et du religieux, plutôt que sur l'individu qui n'en est que la pauvre victime.

La confession auriculaire obligatoire est sûrement une cause de la déformation sexuelle du confesseur et souvent du pénitent. Mais nous voulons parler surtout de la formation cléricale et monastique. Nous allons esquisser les différentes phases de la formation que reçoit un candidat à la vie religieuse, pour le faire aboutir à l'état déplorable mentionné plus haut.

Prenons, par exemple, un bon jeune homme de quinze ans. Si le cours naturel des choses se produisait, il deviendrait bientôt chastement intéressé aux jeunes filles de son entourage, et deviendrait finalement un excellent mari et un bon père de famille. Qu'il soit maintenant un médecin, un avocat ou un cultivateur, il est tout probable qu'il ne deviendra jamais un homosexuel.

Mais, lorsqu'il s'agit d'un candidat à la prêtrise ou à la vie religieuse, l'Eglise de Rome intervient avec sa loi de célibat forcé qui est à l'encontre de la loi naturelle. Même avant son entrée au noviciat ou au grand séminaire, il doit déjà comprendre qu'il doit renoncer pour toujours au mariage et considérer toutes associations innocentes avec les jeunes filles, comme occasions de péché ou du moins comme perte probable de sa vocation et de son bonheur futur. Naturellement, ce bon jeune homme va chercher des compensations pour sa nature frustrée.

L'Eglise dira que la principale compensation d'une vie naturelle frustrée est une vie ascétique plus profonde. Elle oublie parfois, que son grand théologien, Saint Thomas, a bel et bien dit que "la grâce ne détruit pas la nature.' Mais, elle se reprend en disant que certains rêves de la nature endormie et ses conséquences périodiques, vont suffire aux demandes naturelles de la nature éveillée. Mais, descendons des nues; cette compensation sera d'abord le péché solitaire puis l'homosexualité, résultat normal du "chattage" anormal.

Nous avons expliqué ailleurs, comment ce "chattage" qui infecte les collèges, séminaires et noviciats du Québec, est la compensation commune de la vie célibataire de ceux qui y habitent. Il procure non

seulement une certaine satisfaction bestiale de la nature, mais rappelle aussi les nobles sentiments d'amour de l'homme robuste et de la femme charmante et délicate. Seulement, dans ce cas, ce sont deux hommes qui s'échangent leurs coeurs. Ce sont deux hommes voués au célibat de l'Eglise de Rome. Ce sont deux hommes ruinés par le crime dégoûtant de l'homoséxualité que la formation cléricale ou monastique de l'Eglise de Rome leur a inculqué. Les promoteurs de la loi diabolique et hypocrite du célibat clérical obligatoire, sont bien les faux prophètes dont parle l'Evangile:

"Méfiezvous des faux prophètes qui viennent à vous vêtus de peau de brebis, mais qui, au dedans, 'sont des loups ravisseurs. C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez." (S. Matt. VII, 1516)

Il est évidemment impossible d'expliquer en quelques mots, les diverses raisons qui portent les prêtres à quitter la prêtrise en si grând nombre. Ce modeste petit volume, n'est qu'un résumé bien incomplet des motifs qui induisent les prêtres à laisser le sacerdoce et l'Eglise de Rome. Ces hommes ont passé des années à méditer, à observer et à prier avant de prendre cette suprême décision. Non pas que la conviction de la fausseté du romanisme soit difficile à obtenir, mais la décision de prendre un tel pas, à un tel moment, est ordinairement assez pénible.

D'abord, il s'agit de la plus importante décision de la vie d'un prêtre sincère. Il sait bien qu'une multitude de personnes ne comprendront point ce changement de carrière et attaqueront certainement la sincérité de ses motifs. Sans doute, il se rend compte qu'il devra sacrifier les relations sociales avec plusieurs de ses amis et même avec sa famille. Il devra laisser une vie relativement facile qui lui donne une sécurité financière enviable. Il devra se résoudre à devenir l'objet d'injures, de persécutions et de calomnies. Il devra abdiquer un poste où il peut régner en dictateur, pour devenir, un simple chrétien et un citoyen ordinaire de son pays. Pour ménager les sentiments de ses parents et amis qui le critiquent amèrement, il devra probablement quitter la région où il' est né, et aller habiter ailleurs. Voilà ce que le prêtre tonnait avant de laisser la prêtrise et qu'il accepte pour suivre ses convictions religieuses.

Chapiter III
LES PRETRES QUI QUITTENT ROME

Il serait insensé pour un prêtre de songer à quitter la prêtrise pour des raisons purement humaines. Ses motifs doivent être d'ordre spirituel. Il doit devenir convaincu que le salut de son âme ne dépend pas de l'autorité des hommes, mais de celle de Dieu. Il doit reconnaître que JésusChrist est son seul Sauveur et Médiateur, et que le romanisme, même avec son vernis de Christianisme, n'est que le produit d'un paganisme historique.

Il est ridicule d'accuser les prêtres de laisser l'Eglise de Rome à cause de leur désir de contracter mariage. Si ces anciens prêtres entrent dans le saint état du mariage, ils le font avec l'autorité des lois naturelles, divines, évangéliques et civiles. Cela devrait être suffisant pour assurer la validité de leur mariage. Il n'y a que le pape qui s'y oppose en vertu de son autorité dictatoriale.

Les ennemis des anciens prêtres aiment à laisser sous entendre que les prêtres quittent Rome pour satisfaire leurs désirs sexuels. Si c'était le cas, ils resteraient dans la prêtrise, où ils peuvent avoir si facilement, "la variété sans la responsabilité." Ces accusateurs sont ordinairement des religieux frustrés dans leurs désirs naturels du mariage, mais qui n'ont ni la foi évangélique, ni le courage, de faire suite à leur inclination naturelle.

Parfois, l'on accusera les anciens prêtres d'avoir quitté la prêtrise par orgueil, ou d'avoir été "défroqués." Les prêtres orgueilleux logent encore dans les presbytères et surtout dans les monastères. Il faut beaucoup d'humilité pour quitter un poste qui comporte une autorité presqu'absolue, une vie agréable et facile et une sécurité financière assurée. Enfin, le prêtre n'est pas défroqué par Rome. Il se défroque luimême. Les interdits et les excommuniés sont ceux qui persistent à se soumettre à l'autorité de Rome. Les prêtres impudiques, rebelles et ivrognes, restent dans la prêtrise et sont incarcérés ordinairement chez les Trappistes. Plus souvent, ils demeurent dans le ministère.

Une accusation que l'on répète assez souvent, c'est que les millions de catholiques romains et les milliers de prêtres qui abandonnent Rome, le font parce qu'ils ont perdu la foi chrétienne. Cette propagande romaine, n'est qu'une bouillie bonne pour les chats. En laissant le romanisme, ils ont accepté la foi évangélique pure et originale, qui est le Christianisme fondé par JésusChrist.

Rome dira qu'il y a très peu de catholiques et surtout de prêtres qui laissent le romanisme. S'il y en a si peu, pourquoi alors cacher les statistiques? Elles seraient à l'honneur de l'Eglise de Rome... Un communiqué de la presse associée en date du 24 de mars, 1954, révèle qu'aux EtatsUnis seulement, durant les dix années précédentes, quatre millions catholiques romains ont embrassé le Protestantisme. A part cela, un grand nombre ont

quitté la pratique du romanisme, mais ne furent point convertis au Christianisme, et leur nombre reste inconnu. Ces statistiques certifiées, ne furent jamais annoncées en chaire, évidemment.

Mais ce que Rome garde avec un silence jaloux et intéressé, est le grand nombre des prêtres qui la quittent chaque année. Elle seule peut en connaître le nombre exact. Nous avons une liste assez imposante mais elle fera sourire de •pitié les statisticiens du Vatican. Chaque Evêque et chaque Supérieur de communautés, pourrait ajouter dix ou peutêtre cent noms à cette liste. Je n'ai pas voulu scrutiner l'histoire dans la compilation de cette liste d'anciens prêtres. Des milliers de noms moins connus pourraient être ajoutés à ceux de Luther, Zwingle, Bugenhagen, Knox, Erasme, Jean Huss, Lamenais, etc.

Plus près de nous, il y a les Jésuites Georgio Bartoli, rédacteur de la revue romaine "La Civilta Cattolica, ' et Von Hoensbreck qui publia un livre intitulé "Quartorze ans un Jésuite." En France, les prêtres qui ont quitté l'Eglise se comptent par plusieurs centaines. Il y a les fameux abbés Gérard Lescouzères, Claude Trivier, Dubois, et surtout le franciscian Elisée Le Gares et le rédemptoriste Léon Revoyre, qui ont publié de précieux volumes sur les superstitions romaines.

Dans les Iles britanniques, l'exode sacerdotale est aussi très considérable. Mentionnons les noms de Nolen, Quin, Conellan, Morrissy et McCabb. L'écrivain Albert Close de Londres en donne une liste de 662.

En 1954, à une réunion de pasteurs évangéliques, en Allemagne, cinquante anciens prêtres de Rome étaient présents.

Parfois, l'on veut nous faire croire que ces prêtres retournent à Rome à l'heure de la mort. Mais, Charles Chiniquy, le Trappiste Rahard et l'oblat J. A. Giguère, comme les anciens prêtres américains, James O'Connor et Lehmann, sont décédés dans la foi évangélique.

Mais, l'histoire se répète. Lisez les Actes des Apôtres, chapitre VI, verset 7:

"La parole de Dieu se répandit de plus en plus, le nombre de disciples augmentait considérablement à Jérusalem, et des prêtres, en masse, adhéraient à la foi."

Voici, maintenant une liste assez modeste de ces prêtres de notre ère moderne, "qui, en masse, adhèrent à la foi.":

Anciens Evêques:

Stefano Corradi, Brésil; Andor De Paal, évêque auxiliaire de Budapest; Carlos DuarteCosta, Botucatu, Brésil; Julius Garrett, La Paz, Bolivie; Carl Mrzena, évêque missionnaire; Léo ZeloCelis, Mexique; Frank Wood, évêqueélu (Winnipeg).

Anciens Prélats domestiques:

Castillo Mendez, Brésil; Gustave Verdesi, Rome; Joseph Verde, Barquimeto, Brésil.

Anciens chanoines:

Isabello De Los Reges, Manille ; Rafael MorenoGuillen, Honduras; José Pedro Ortiz, Guadalupe, Mexique; Jose Ruiz, Macaragua.

Anciens Pères Jésuites:

Carrillo De Albornoz; Barthelemi Da Costa; Arthur Gleason; Andres Mateo; Luis Padrosa; Wenceslaus Zajaczkowski, Georgio Bartoli et Stanley Ruikas.

Anciens Pères Franciscains:

Jerome Attanasio; Thomas Courret; G. Cancasci; Carmel Carfora; Bernard Cuneo; Wilfred Elb ; Kevin Grange; Bertrand Hobrecht; Charles Horwood; Peter Juranovitch; Camerino Motta; Emett McLoughlin; Daniel Matson; Cyril Marthaller; John McMoran; Beltran Nudez; Killian Pryor; Leonard Redlawn; Theodore Foster.

Anciens Pères Oblats:

John Curtain, Clarence Duffy, Harold Fry, Amedée Frédette, Joseph Girard et feu Paul DussaultBlanchard.

Anciens Pères Dominicains:

Paul AdamLongtin, Angel Béart, Reginaldo Bartolini, Georges Barrois, Joseph Fernandez et P. M. Letarte.

Anciens. Pères de la Réssurrection:

M. Glavinski, Francis Keida, Léonard Lewandowski, Edward Morkowski et Walter Okuczyk.<="" font="">

Gregory Adams, P. P. Hewko, M. Horecko et I. J. Lesuik.

Autres anciens religieux:

Uriate Arrien, Clariste; J. J. Murphy, Bénédictin; Andrew Sommese, Augustinien; Fillion Palleux, Sulpicien; Primo Robert et P. Courvier. Trappistes; Randolph Rangel, Capucin; Thomas O'Gorman et William Sullivian, Paulistes.

Anciens prêtres réguliers ou séculiers:

Ascosta Alvarez, Alancastro, Marcello Alferano, Aldama, Armando Angula, Antoio Areias, Peter Anton, Anselme Boies, Andrew Bongarzone, Joseph, Beirne, Joseph Bauer, J. Castelli, Arthur Chouinard, Noël Conlon, Théodore Czarkowski, Joseph Cutrono, Diaz, Patrick D'Ostillo, Thomas Daly, Thomas de Leon, Thomas Della Croppa, Patrik Dennison, Gérard De Champlain, Diego Escobar, J. Esser, Hugh J. Farrell, H. Fournier, C. A. Fournier, Evaristo Falco, Luis Forero, Andrew Farrell, Fresenborg, F. Guglielmi, Daniel Gregor, Marino Gines, H. Hellfish, Antonio Kovar, Eugène Kupski, George La Pianna, Phillippe La Croix, Joseph Le May, Meyers, Anthony Misuraca, Frank Marchant, Raphael Martins, Roman Mazierski, Joakin Molina, A. Malinverni, James McClain, Paul Miraglio, Vincenzo Nitti, Léon Naleway, Aurelio Nunez, F. F. Payas, G. Grégoire, Andrew Plainfield, John Pohily, Juan Roldan, Joseph Sansini, Zenon Snopcznski, Julius Sztuk, M. Vilar, Roman Vinas, C. Van Puyvelde, Luis Valencia, John Warner et Gaspar Langella.

Anciens prêtres séculiers, diocèses ou pays d'origine:

M. K. Bramen, Détroit; Sicilas Bobeck, Pologne; Josph Baltrunas, Latvie ; Lionel Baudet, Providence, R.I. ; Tom Byrne, Irlande ; E. Buonauiti, Rome; Luis Bonnabel, Mexique; William E. Burke, Scranton, Penn.; Johannes Bayings, Hollande ; Arthur Chachère, Lafayette, Louisiane; Henry Connahy, Philadelphie; Mario Calacci, Italie; M. C. Casella, Irlande; Duran De Las Vegas, Mexique; Carmel Di Sana, Naples; Alvez De Souza, Brésil; Thomas Donovan, Tucson, Arizona ; Pietro Di Nardo, Naples ; Real D'Anjou, Gaspé; Cris Di Pietro, Brooklyn, N.Y.; Peter Doeswyck, Omaha; Albert Fehring, Nouvelle Orléans; David Forstner, Chili; Walter Forgash, Toronto ; Armando Fuoco, Italie; Mario Fusi, Italie; Alfredo Florez, Pérou; Tomas Fehervary, Hongrie; Saloman Ferrez, Brésil ; Manuel Gonzales, Colombie; S. M. Geniotis, Latvie ; Antony Grossi, Italie; Oscar Galimerti, Buenos Aires; Henry Groening, Cincinnati; M. Gerona, Espagne; Joseph Gregori, Tucson; George Hank, San Antonio ; Thomas Keegan, Ottawa; M. La Von Haithman, Hollande; Lawrence Longhname, Buffalo; Louis Lahaie, SaintBoniface; Earl Le Baron, Mobile, Ala.; Angelo Lo Vallo, Scranton; M. Mallorrea, Espagne; Jean Massin, Paris; Annihale Malinverni, Italie; Corlo Niglioli, Italie; Hans Meyer, Allemagne ; M. Persico, Italie ; Armin Monte de

Honor, Italie; M. Williams, Arizona; B. Milosevich, Yougoslavie; Léon Normandeau, Québec; Joseph Nawikiewicz, Pologne; Luciani Negrini, Italic; Julio PozoCano, Brésil; Rafalello Paone, Italie; Arthur Plessers, Winnipeg; Jost Radovan, Yougoslavie; Salvalor Rodriguez, Mexique; Samuel Ruiz, Colombie; Cuthbert Redmond, Newark, N.J.; Mariano Rughi, Rome; Aniceto Sparagna, Collingwood, N.J.; William Szollosy, Toronto; Pietro Celva, Italic; Michael Smgelskis, El Paso; Antonio Sierra, Panama; Stephen Tornay, Salt Lake City; Justinus Theinsen, Allemagne; Ferdinando Tartaglia, Italie; Felix Tovar, New York; Jose Vega, Mexique; Lucien Vinet, SaintBoniface; Antidio Vargas, Brésil; Jose Valdez, Mexique; Andrew Young, Louisiane; Joseph Zachello, New York; John Zanon, Syracuse, N.Y.; John Zerhusen, Baltimore et N. Bartman M,. Fylyma, Emil Fyk, A. Sarmatiuk, N. Syrnyk, des diocèses ukrainiens du Canada.

NON ROMA PERFIDA, SED CHRISTUS EST SALVATOR NOSTER.

Chapitre IV

GALERIE PHOTOGRAPHIQUE D'ANCIENS PRÊTRES

LUCIEN VINET

Ordonné prêtre en 1933; vicaire SaintJeanBaptiste, Manitoa; curé du LacduBonnet; aumônier dans l'Aviation canadienne ; quitta la prêtrise de Rome en 1942.

LOUIS LAHAIE

Ancien vicaire à la cathédrale de SaintBoniface; curé du LacduBonnet et de Vassar, Manitoba auteur d'une brochure anglaise "Now I See"; quitta la prêtrise en 1947.

SON EXCELLENCE
MGR. FRANK WOOD
Evêque auxiliaireélu de Winnipeg

Mgr. Wood naquit en Angleterre et reçut son éducation chez les Jésuites. Il vint au Canada tout jeune homme et continua ses études dans les collèges des Jésuites de Bréboeuf à Montréal et de celui de SaintBoniface, au Manitoba.

Il fut ordonné prêtre en 1933, et devint vicaire dans une paroisse de Winnipeg. Il occupa en même temps, le poste important de professeur au collège catholique de SaintPaul, dans cette même ville.

Les qualités d'âme du jeune professeur vinrent aussitôt à l'attention de son Archevêque, et il le nomma chancelier de ce vaste Archidiocèse. Ii devint souvent l'administrateur de ce domaine papal lorsque son Archevêque était absent ou malade.

Ses entretiens, à la radio, avaient attiré l'attention et l'admiration de ses concitoyens catholiques et protestants de langue anglaise par tout le Canada. Mais après avoir été nommé l'Evêque auxiliaire de Winnipeg, et après avoir été initié dans le sancrosanctum des intrigues et des superstitions de Rome, il quitta l'Eglise catholique en 1946 et se retira en

	Australie. Incidemment, il 'épousa la secrétaire de son Arch-evêque, la fille de parents très catholiques de Winnipeg, Mademoiselle Doretta Donahue. Aux dernières nouvelles, selon les parents de Mgr. Wood, l'heureux couple donna naissance à un fils bienaimé, Thomas Michel. Il n'y a que l'étroitesse d'esprit des prêtres de Rome, et les natures sacerdotales frustrées, qui pourraient, hypocritement, blâmer la décision héroïque de cet homme sincère.

Rev. F. R. Wood Becomes Youn Catholic Bishop In The Domi

MAY 13 1940

16-14

EV. Francis Ryder Wood, 35-year-old chancellor of the archdiocese of Winnipeg, today was appointed by Pope Pius XII as auxiliary hop of Winnipeg and titular bishop of Liviade, Palestine, becoming e youngest mber of the tholic episcote in Canada.

News of Father vation to the iscopate was ceived by His cellency, Most v. Ildebrando toniutti, apostic delegate to nada, at Otwa, Sunday, d the formal nouncement s made from tican City toy.

No date has en set for shop Wood's nsecration, ich will take ace in St. ary's cathedral, t it is expected be early this mmer.

The son of Mr. d Mrs. Charles Wood, Furby urt, Winnipeg, ishop - elect ood has been cretary and ancellor of the ch diocese of innipeg since ptember, 1936.

As a radio eaker on Cathc subjects over al stations and e Canadian

Wood Says Duce's Star On Wane

Growing criticism of Mussolini, whose foreign policy was unpopular among the people, was noted in Italy by Father Frank R. Wood, chancellor of the archdiocese of Winnipeg, who returned to the city Thursday morning after an extended stay in Italy and Spain. He accompanied Archbishop A. A. Sinnott on his ad limina visit to Rome.

"They are beginning to chafe under his disciplinary measures," Father Wood declared. The German alliance was unpopular. Criticism of the Italian dictator was very open despite the risk. "They are beginning to write carping remarks on the walls," he added.

Father Wood stated he found the atmosphere of Europe "oppressive" and "muggy." There was general expectation of another crisis and there was talk that one item on Hitler's programme will be to demand Gibraltar for Spain.

He found Paris the cheeriest city. "The French don't want a war but they feel they are well prepared. I don't think France will hesitate to fight."

Britain had awakened at last, he believed. "They told me in the Old Country that Britain was produc-

Mgr. F. R. Wood Is Appointed Auxiliary Bishop

[By The Canadian Press]

OTTAWA, May 13. — Appointment of Rt. Rev. Francis Ryder Wood as auxiliary bishop of Winnipeg was announced at the papal legation here Sunday.

News of the elevation to the episcopate of the Winnipeg priest was received from Vatican City by His Excellency Most Rev. Ildebrando Antoniutti, apostolic delegate to Canada. Bishop-elect Wood, aged 36, will be the youngest bishop in Canada.

For several years, Mgr. Wood has been secretary and chancellor of the archdiocese of Winnipeg. His new appointment carries the title of titular bishop of Liviade and he will become auxiliary to the Archbishop of Winnipeg, His Excellency Most Rev. Alfred A. Sinnot.

The new bishop was born in England and came to Canada when 17. He received his theological education at Laval University, Quebec, and was ordained to the priesthood on May 25, 1933.

-ELECT

Nous voyons ici une réproduction photographique de

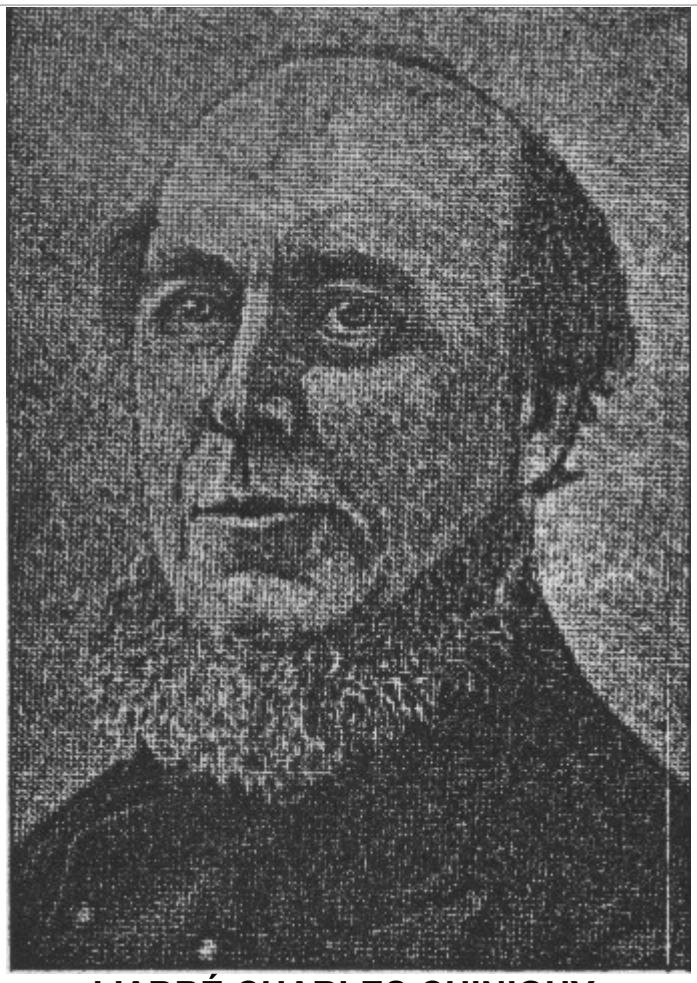

L'ABBÉ CHARLES CHINIQUY

Né à Kamouraska, P.Q. en 1809; ordonné prêtre en 1833; quitta l'Eglise de Rome, prêcha la foi évangélique dans le Québec, et dans l'Etat de l'Illinois. L'abbé Chiniquy mourut dans le Seigneur, le 16 de Janvier, 1899.

Connu comme "l'apôtre de la tempérance," Chiniquy fut aussi l'auteur de plusieurs volumes: "Cinquante ans dans l'Eglise de Rome," "Le prêtre, la femme et le confessional," etc. Des milliers de canadiensfrançais ont connu l'Evangile, grâce à son long, combatif et fructueux ministère.

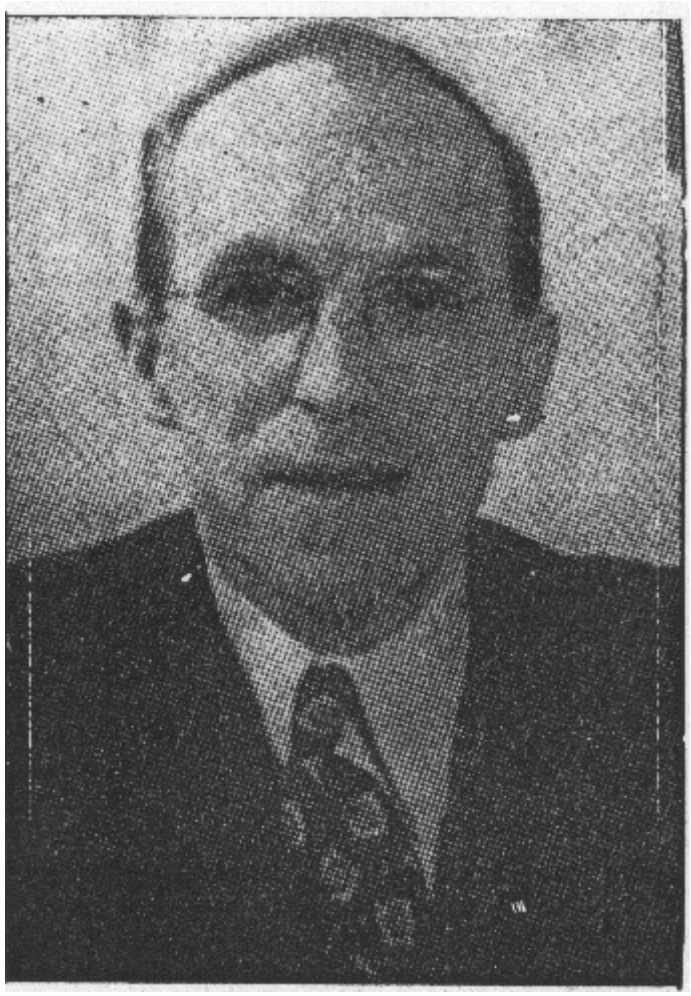

LEO H. LEHMANN

Ordonné prêtre à Rome pour le diocèse de SaintAugustine, en Floride. Il devint curé de Cainsville, dans ce diocèse.

Durant son séjour à Rome, le pape confia à l'abbé Lehmann, une mission importante en Afrique, celle de faire une enquête sur certains abus des religieux dans les postes de missions.

Auteur de plusieurs livres dénonçant le romanisme, Lehmann fut aussi le directeur d'une organisation d'anciens prêtres à NewYork. Il mourut en 1950, dans la paix de son Sauveur.

SON EXCELLENCE
MGR. CARLOS
DUARTECOSTA

Evêque catholique romain du diocèse de Botucatu, Brésil.

En 1946, cet Evêque quitta l'Église de Rome avec la majorité des prêtres de son diocèse. Il devint convaincu des manigances antichrétiennes de la Rome, hypocrite.

Il est maintenant à Rio de Janéiro, à la tête d'un mouvement chrétien dans le Brésil, et même de toute l'Amérique du Sud.

LE PÈRE
J. A. FERNANDEZ

Né en Espagne, le Père Fernandez vint aux EtatsUnis en 1921. Il étudia au séminaire des Dominicains en Louisianne on il fut ordonné prêtre en 1924.

Cet ancien Dominicain fut vicaire, puis curé de l'église de SaintAntoine dePadoue, à NouvelleOrléans, pendant quinze ans Il était aussi supérieur de son couvent en cette ville.

Il quitta la prêtrisse en 1942 et fut ordonné ministre presbytérien en 1945. Il dirige maintenant un centre d'Information évangélique, à Philadelhie; aux EtatsUnis.

SON EXCELLENCE
MGR. STEFANO CORRADI

Ordonné prêtre en Italie en 1934; Prélat Domestique en 1947; consacré Evêque au Brésil, en 1948.

Devenu ministre presbytérien, Mgr. Corradi dirigea des églises protestantes italiennes à Montréal et à Hamilton, Ontario.

Citons un passage d'une lettre qu'il écrivit à cet auteur, en date du 10 d'août, 1954:

"Je comprends bien qu'il sera difficile pour vos lecteurs de se rendre compte de la vérité de vos exposés.... Mais, enfin, je l'espère, votre livre va les aider à reflêchir. Je connais très bien le dedans et le dehors de l'Eglise de Rome. Ce sont toujours les mêmes fausses doctrines, la même hypocrisie et la même soif pour la domination religieuse et politique."

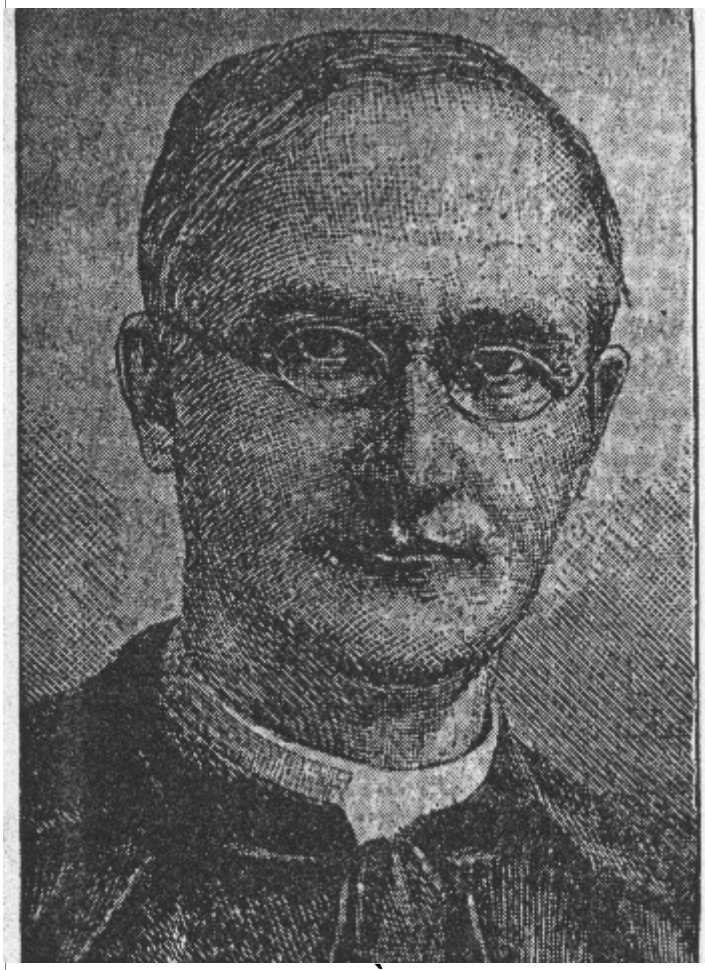

LE PÈRE
GEORGIO BARTOLI, S.J.

Éminent professeur jésuite dans plusieurs collèges en Europe et en Asie.

Le Père Bartoli était le rédacteur de la revue catholique romaine, à Rome, "La Civilta Cattolica."

Il quitta les Jésuites après s'être convaincu des manigances révoltantes de cette Compagnie, dans la ville du pape.

Après sa conversion au Christianisme évangélique, cet ancien jésuite devint un humble ministre Vaudois.

LE PERE
EMMETT McLOUGHLIN

Cet ancien franciscain fut ordonné prêtre en 1933 et quitta la prêtrise en 1948. Il est maintenant surintendant d'un hôpital à Phoenix, Arizona.

Voici un passage d'une de ses lettres, datée dlu 9 septembre, 1954:

"Un tiers de la classe avec laquelle je fus ordonné prêtre, le onze juin. 1933; a déserté la hierarchie. Je connais dix prêtres qui ont quitté la paroisse SainteMarie, ici à Phoenix, où j'ai habité pendant quatorze ans. Moimême, je connais à peu près cent exprêtres."

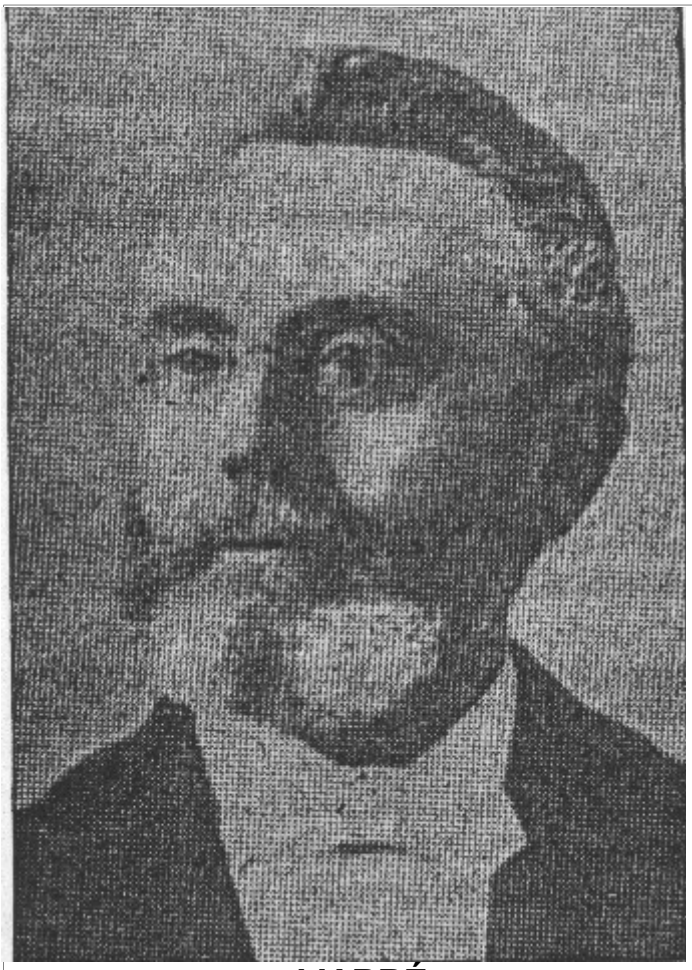

L'ABBÉ
JAMES A. O'CONNOR

N é en Irlande, ce fameux ancien prêtre étudia la théologie à SaintSulpice, à Paris.

Il fut ordonné prêtre à Chicago, en 1870. Il quitta la prêtrise en 1878.

L'abbé O'Connor fonda, à NewYork, une Mission pour les anciens prêtres, et devint rédacteur d'une revue évangélique.

Il mourut en 1911, dans la, paix de la foi évangélique.

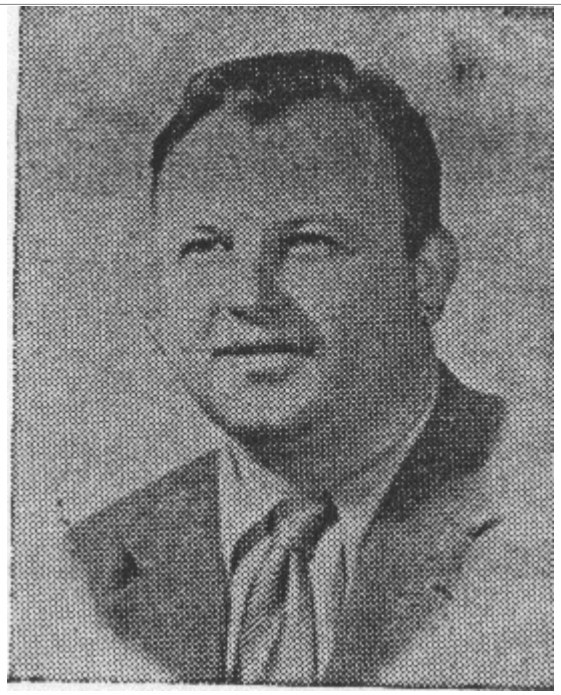

LE PERE
FRANK KEIDA

Membre de la Congrégation des Pères de la Résurrection.

Ordonné prêtre à Rome, le 10 de juillet, 1932; professeur et prédicateur dans la "ville éternelle"; quitta la prêtrise à Rome, le 13 de septembre, 1948.

Le Père Keida s'établit à NewYork, où il prêche maintenant l'Evangile du Christ. Il écrit ceci à l'auteur:

"J'ai quitté la prêtrise après avoir été convaincu, à Rome, de la fausseté du système religieux de l'Eglise catholique romaine, et assuré des vérités chrétiennes telles que révélées dans le NouveauTestament."

M. L'ABBE
PETER DOESWYCK

Il fut ordonné prêtre en 1933 pour l'Archidiocèse d'Omaha, Nébraska. Le révérend Doeswyck est maintenant directeur d'une organisation évangélique d'anciens prêtres, à Long Beach, Californie.

Nous citons ici un passage de sa lettre en date du 25 d'aôut, 1954:

"J'ai quitté l'Eglise de Rome en 1938, convaincu que cette église n'était pas Celle du Christ. Nous avons ici une liste de plus de trois cents anciens prêtres. Nous ne pouvons pas la rendre publique, cependant, à cause des ennuis probables que Rome causerait à ces hommes. Certains sont dans le commerce, d'autres ont des emplois civils, tandis qu'un grand nombre sont dans le ministère évangélique."

L'ABBE
MARIO COLACCI

Ordonné prêtre à Campobasso, Italie, le 17 décembre, 1932; étudia la théologie au grand séminaire pontifical du Latran; docteur en théologie "magna cum laude"; professeur dans plusieurs universités italiennes; auteur de plusieurs publications.

L'abbé Colacci quitta la prêtrise, et fut reçu ministre presbytérien, en 1951. Il enseigne maintenant, dans un séminaire protestant, aux EtatsUnis. Lui aussi, connut de près, les manigances politiques du Vatican.

M. LE CHANOINE
RAFAEL MORENOGUILLEN

Chanoine du diocèse de Tegugicalpa, Honduras, qui plus tard exerça son ministère au Mexique.

Un ancien Prélat romain, ami intime de ce chanoine, écrivit à cet auteur, le 15 d'août, 1954. Voici un passage incroyable de sa lettre:

"Alors que ce chanoine reprocha à son Evêque sa conduite scandaleuse, son Excellence le menaça de mort. Il lui montra même, un endroit secret ou d'autres prêtres, qui avaient eu une pareille audace, dorment dans la paix du Seigneur, grâce à Monseigneur. Il s'enfuit au Panama et quitta l'Eglise qui produit de tels Evêques."

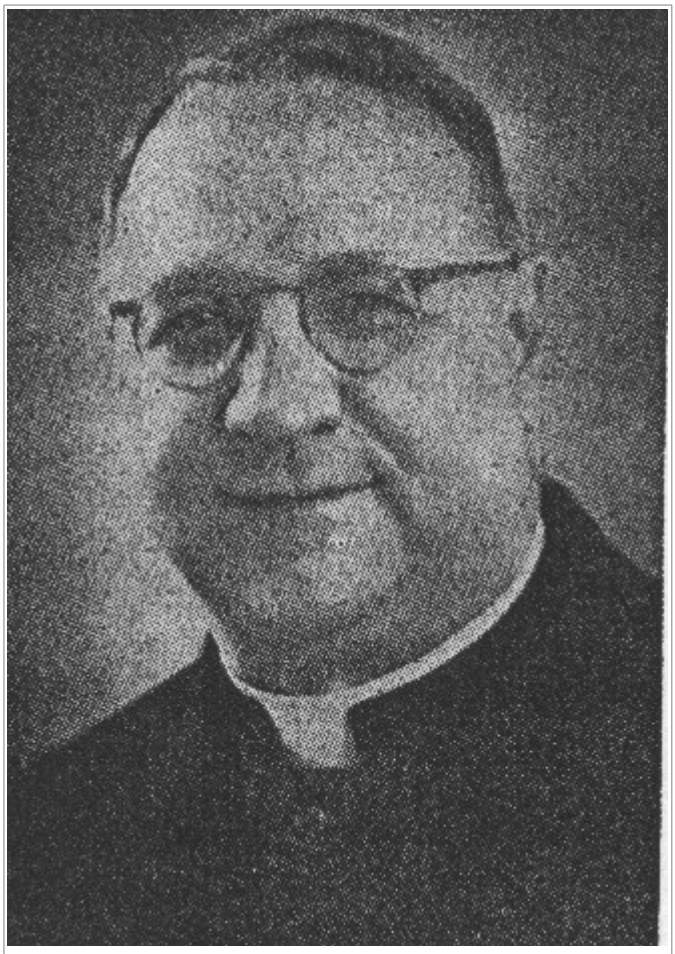

LE PERE
PAUL ADAMLONGTIN

Né à Montréal en 1890; fit ses études au collège de cette ville; entra chez les Dominicains en 1914; prédicateur de renom; curé pendant vingt ans de Schroon, N.Y.

Après 35 années dans le clergé romain, cet homme fut converti à l'Evangile. Il aime à répéter avec S. Paul (Romains I, 1.)

"Paul serviteur du ChristJésus, appelé à l'apostolat, choisi pour l'Evangile de Dieu."

L'ABBEÉ
JOSEPH ZACHELLO

Né en Italie en 1917; ordonné prêtre en 1939; exerça son ministère romain à Chicago et à Brooklyn, N. Y.; converti à l'Evangile en 1944; auteur de plusieurs volumes dénonçant le romanisme; rédacteur d'une revue évangélique; maintenant prédicateur de l'Evangile aux EtatsUnis.

Père Thomas Courret
Fameux prêtre franciscain du Pérou.

L'Abbé Samuel Ruiz
Ancien prêtre de Colombie. Maintenant prédicateur de l'Evangile en Californie.

L'Abbé Henry Groening
Prêtre américain converti à l'Evangile. Il est maintenant dans le commerce aux EtatsUnis.

Père Andres Mateo
Ancien jésuite espagnol et eminent prédicateur.

Père Luis Padrosa
Savant jésuite espagnol; fondateur de l'Institut Loyola de psychologie; maintenant dans le ministère de l'Evangile en Amérique du Sud.

L'Abbé Johannes Bayings
Prêtremissionnaire hollandais. Maintenant ministre évangélique.

L'Abbé Luciani Nigrini
Prêtre italien qui fut missionnaire romain en Chine. Il est maintenant ministre évangélique au Mexique.

Mgr. Carl Mrzena
Evêquemissionnaire autrichien converti à l'Evangile en 1947. Maintenant ministre évangélique aux EtatsUnis.

Père J. Uriate Arrien
Né en Espagne; membre de l'Ordre des Claristes; ordonné prêtre en 1921; ministère en Califournie; quitta la prêtrise en 1945.

L'Abbé Alfredo Florez
Né au Pérou, exerça son ministère à NewYork. Il quitta la prêtrise en 1951. Maintenant prédicateur évangélique aux

Chapitre 5

La Messe et le Purgatoire

Il est très important de faire, dès le début, une distinction entre les doctrines que le Christ a révélées et celles établies seulement par l'Eglise de Rome. Le chrétien évangélique accepte les premières, mais il ne peut reconnaître les autres. Les catholiques romains confondent inévitablement ces deux catégories et acceptent innocemment le tout comme venant de Dieu. Ils n'hésitent pas, par exemple, à croire que les doctrines concernant la messe et le purgatoire soient des dogmes de foi prêchés par les Apôtres et révélés dans les saints Evangiles. Alors qu'en réalité, la messe et le purgatoire sont de simples inventions de Rome. Nous ne trouvons rien dans les enseignements de JésusChrist, qui justifie de telles croyances. Il importe donc d'étudier ici, ces deux fausses doctrines qui jouent un rôle si prépondérant dans la vie du catholique romain.

D'après le catéchisme romain, la messe serait le renouvellement réel et actuel du sacrifice du Calvaire, offert sur l'autel, d'une manière non sanglante, par un prêtre. La messe romaine et le Sacrifice du Sauveur sur la Croix, auraient une valeur spirituelle infinie. La messe l'emporterait sur le Calvaire en ce que celuici est un événement du passé, tandis que cellelà est un beinfait propitiatoire infini du présent. Rome concède, cependant, parce qu'il serait gênant de prétendre autrement, que le Calvaire est tout aussi précieux que la messe. Mais, la messe demeure tout aussi précieuse que le Calvaire, aux yeux de ces imposteurs.

Je ne voudrais pas confondre mes lecteurs par de longues dissertations théologiques, sur ce sujet. Je puis dire simplement, que d'après Rome, le prêtre est un autre Christ, et peut faire de l'autel ce que Jésus a accompli au Calvaire. D'abord, il aurait le pouvoir de changer la substance du pain et du vin, au corps et au sang du Sauveur. Il serait facile alors, de sacrifier encore ce Christ réssuscité, par une parole magique et par certaines cérémonies liturgiques. La preuve? Elle est évidente, claire et indisputable, déclarent sans rougir, les théologiens de Rome. Voyez, n'estcepas que le Christ a dit à ses Apôtres?:

"Faites ceci en mémoire de moi."

Disons d'abord, que la mémoire d'une personne ou d'un événement ne comporte pas la présence actuelle de cette personne ou le renouvellement réel de l'événement. Je puis dire de la photographie de ma mère "Ceci est ma mère. Je la garde en mémoire d'elle." Personne ne croira que cette reproduction photographique est réellement et actuellement le corps, le sang et la personne de ma mère. Tous comprendront que cette photo est

en mémoire d'elle, et que la mémoire d'une personne ne la rend pas physiquement présente à nos yeux.

Mais, même si nous admettions faussement que le Christ soit actuellement et réellement présent sur les autels romains, il resterait la difficulté de prouver qu'il s'immole de nouveau, tout comme au Calvaire. JésusChrist s'est offert une fois pour toutes et cette oblation ne peux pas se renouveler. C'est S. Paul qui nous l'assure:

"Et tandis que tous les prêtres sont là chaque jour pour remplir leur office et offrir à maintes reprises les mêmes sacrifices à jamais impuissants à enlever les péchés, lui après avoir offert un sacrifice unique pour le péché, s'est assis pour toujours à la droite de Dieu.. . .

C'est, en effet, par une oblation unique qu'il a rendu parfaits pour toujours ceux qui sont sanctifiés." (S. Paul, Héb. X, 1115).

Notons bien encore une fois, que ce texte évangélique, comme tous ceux cités dans ce volume, est tiré de la Bible approuvée par Rome, celle du chanoine Crampon. Le pape reconnaîtrait donc, avec S. Paul, que le Christ a offert une oblation unique et suffisante et que les prêtres en offrent tous les jours, mais elles sont impuissantes à enlever les péchés. Mais, pourquoi ne pas l'avouer ? Il dit encore que la messe est le renouvellement du sacrifice du Christ; non pas une mémoire, mais la réalité; non pas une pieuse cérémonie à valeur limitée, mais une oblation du Sauveur à valeur infinie. D'ailleurs, puisque le Christ, comme dit S. Paul, par une seule oblation a rendu parfaits les croyants... et cela pour tous les temps, il ne peut plus être question d'autres sacrifices pour la rémission des péchés. La messe est donc non seulement inutile, mais une abominable imposture de l'Église de Rome. Ce n'est qu'en.1215, au concile de Latran, que la messe fut déclarée officiellement par l'Église, être un renouvellement du sacrifice du Christ. Les Apôtres et les premiers chrétiens, qui n'avaient jamais entendu parler d'une doctrine si étrange, et qui étaient alors décédés depuis plus de mille ans, auraient gémi dans leurs tombeaux, s'ils avaient pu entendre une proclamation si sabotageuse des enseignements chrétiens.

Les Apôtres célébraient la communion du pain et du vin en mémoire du sacrifice de Jésus, comme il leur avait enseigné. Le pain représentait le corps de Jésus, broyé sur la Croix, et le vin était le symbole de son sang versé pour nos péchés. C'est ce que font les protestants évangéliques aujourd'hui. Comme les Apôtres, ils savent bien Que la sacrifice réel du Christ est suffisant et ne peut pas se renouveler. Il n'y a que l'Église de

Rome qui s'est départie de ces vérités chrétiennes en inventant la messe.

Maintenant, il faut dire un mot du purgatoire. Ce serait un lieu où les âmes des justes souffrent dans un feu ardent, afin d'expier la peine temporelle due à leurs péchés, avant d'entrer en paradis. Encore ici, les Apôtres en n'ont jamais parlé ni n'en trouvonsnous de traces dans l'Évangile. C'est une vieille idée paienne et l'Église de Rome l'a officiellement acceptée en 1215. En cette année mémorable, il y eut de solennelles épousailles au Latran. La messe devint la chaste épouse du purgatoire. C'était un mariage officiel, mais il n'en restait pas moins, illégitime, sacrilège et antiscripturaire. Mais le pape se soucia guère de ces difficultés techniques. Ce couple reçut les meilleures bénédictions papales, et il fut fécond. Aujourd'hui, ce couple peut compter par millions les rejetons financiers qu'il a produits. Jamais, dans l'histoire de l'humanité, avons nous vu deux inventions ou deux produits commerciaux qui ont rapporté tant de millions de dollars, que l'union de la messe et du purgatoire. Mais n'anticipons pas.

Il serait plus facile de prouver par les saintes Écritures, que les anges ont actuellement des ailes de plumes que de démontrer l'existence du purgatoire. En effet, les Écritures prouvent la nonexistence de ce lieu. L'Église de Rome enseigne qu'il faut aller au purgatoire après avoir été absout par le prêtre; que nul ne peut entrer en paradis avant d'avoir expié la peine temporelle due au péché.

Mais, voyons donc ce qui se passa au Calvaire. Le bon larron qui avait vécu dans le péché, mais qui au dernier moment remit le soin du pardon de ses péchés entre les mains de Jésus, reçut cette promesse du Sauveur:

"En vérité je te le dis, aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis." (S. Luc, XXIII, 43) JésusChrist, en pardonnant cet homme, aurait oublié de l'envoyer au purgatoire pour expier la peine temporelle due à ses péchés... Si ce pécheur pardonné est allé au purgatoire, il n'est pas resté longtemps. Jésus l'a dit, il est entré au ciel le jour même de sa mort. Aujourd'hui, la durée dans ce lieu de supplice semble un peu plus longue. Il n'est pas rare pour un curé d'annoncer une messe payée, pour le repos de l'âme d'une dame de Sainte Anne, lors du dixième anniversaire de sa mort. Et pourtant, c'était une sainte âme, une qui avait probablement gagné beaucoup d'indulgences, recité plusieurs chaplets et décédée ointe des saintes huiles romaines.

Le fait est que le salut est gratuit et que l'expiation des péchés a été accomplie, une fois pour toutes, par le Sauveur Jésus. La doctrine

romaine de mériter son salut et d'expier ses fautes par la souffrance, est absolument contraire à l'Évangile. Cette doctrine scandaleuse et antiscripturaire fut inventée par Rome pour justifier la messe et le purgatoire. Nous verrons maintenant les raisons profondes qui ont poussé Rome à célébrer, avec tant de joie, l'alliance entre le purgatoire et la messe, en 1215.

Nous savons que l'Église catholique encourage les gens à faire dire de nombreuses messes pour le repos des âmes de leurs parents et amis. D'un côté, elle enseigne qu'une seule messe a une valeur infinie et, par-conséquent est capable, en ellemême, de délivrer toutes les âmes du purgatoire. De l'autre côté elle s'écrie "Faites dire des messes, faites dire des messes." Mais, si une messe a une valeur infinie, pourquoi alors en payer plusieurs? Rome a une réponse; elle est très bonne car nous ne pouvons pas la vérifier. Ecoutez, mes amis, la réponse intéressée d'un théologien romain:

"Il faut continuer à faire dire des messes, car ça dépend de la volonté Dieu d'appliquer en entier ou en partie, la valeur infinie d'une messe."

Les prêtres offrent en vente des messes à valeur infinie, mais ne peuvent garantir si elles seront actuellement même utiles aux âmes en faveur desquelles elles sont payées. Dans la vie commerciale lorsqu'un agent essaye de vous vendre un produit valant mille dollars, ditil, mais pressé d'expliquer davantage, il admet quil ne peut garantir que l'objet vaille même un dollar, vous appeliez ça simplement une fraude. Il y a toutes sortes de fraudes, même de saintes fraudes. L'explication du théologien romain, donnée plus haut est très subtile et satisfait ordinairement le catholique docile. Mais, la réponse correcte qu'il ne veut pas publier est celleci: deux, trois... dix messes rapportent plus en rémunérations financières qu'une seule messe.

Et que dire des messes dites perpétuelles? D'après Rome, il y aurait des âmes condamnées au purgatoire jusqu'à la fin du monde. De là vient l'encouragement aux riches et aux puissants de laisser assez d'argent dans les coffrets sacerdotaux, pour au moins une messe L'an, pour le repos de leurs âmes, jusqu'à la fin des temps. Des rois et princes du Moyen âge ont succombé à cet appât papal, et ont droit maintenant à une messe annuelle pour le soulagement de leurs âmes au purgatoire. Des milliers d'autres ont laissé leurs fortunes à l'Église pour des messes perpétuelles qui aideraient leurs âmes dans les siècles futurs. Tellement d'argent et de biens matériels furent, amassés qu'il n'y avait pas assez de prêtres au monde, pour remplir les obligations acceptées par Rome, de célébrer tant de messes et de soulager tant d'âmes dans le purgatoire.

Un pape plus moderne a vite trouvé une solution à ce problème. Il demanda aux prêtres de dire trois messes de "requiem" le deux novembre de chaque année dont l'une devra être une contribution vers cette dette romaine monumentale.

Pour encourager les fidèles à verser des sommes de plus en plus considérables pour le paiement de messes pour les âmes du purgatoire, Rome se sert de multiples moyens. Il y a d'abord l'usage des sentiments humains pour attirer la pitié des survivants. Qui de vous laisseriez l'âme de votre chère mère ou de votre épouse chérie, souffrir dans un feu ardent? Qui oserait lui refuser la délivrance pour la modique somme de cinq dollars.

Puis, il y a le mois des morts, les services anniversaires et les messes grégoriennes. Il y a aussi la publication approuvée de volumes traitant des apparitions fictives des âmes du purgatoire. Mais le moyen le plus commun et le plus productif, est encore celui de faire usage des sentiments humains, peutêtre de la crainte ou de l'orgueil. Le curé annonce du haut de la chaire, les grand'messes payées, qu'il va chanter durant la semaine. Que va faire le pauvre cultivateur qui vient de perdre son épouse? Il doit faire chanter des messes au moins à chaque mois à la suite de la mort de son épouse, autrement il serait accusé d'avoir oublié trop tôt la compagne de sa vie. Des basses messes ne suffiraient pas, car cellesci ne sont pas annoncées en chaire et les paroissiens n'auraient aucun moyen de savoir que le mari en deuil n'a pas encore oublié sa femme.

Pour encourager les paroissiens à payer des messes, le curé va parfois faire un bon sermon sur le purgatoire, le meilleur de l'année. Il y ajoutera des anecdotes concernant des apparitions mystérieuses des âmes du purgatoire et finira par ces paroles qu'il prétendra être celles des âmes du purgatoire, mais qui s'appliquent plutôt au prêtre qu'aux âmes:

"Ayez pitié de moi, vous du moins qui êtes mes amis."

Le vieux chanoine Garon, de pieuse mémoire, curé de SaintVictor de Beauce, annonça un dimanche, qu'il allait chanter une messe pour sa mère à l'occasion du trenteunième anniversaire de sa mort. Je lui demandai s'il ne croyait pas que sa mère, une excellente catholique, était rendue au ciel, après tant d'années au purgatoire. Voici ce qu'il répondit:

"Sans doute qu'elle est au ciel. Mais en annonçant une messe pour ma mère, si longtemps disparue, cela encourage mes paroissiens à faire de

même et à payer des messes pour leurs parents décédés même depuis longtemps."

Une bonne vieille canadiennefrançaise de Montréal, aussi patriote qu'elle était bonne catholique, me confia, un jour, qu'elle avait payé une messe pour le repos de l'âme de Samuel de Champlain, fondateur de la ville de Québec, en 1608. Elle était native de Québec.

Une autre fois, un bon curé me montra sa nouvelle voiture, en ajoutant avec un sourire moqueur : "Voila l'automobile que les âmes du purgatoire m'ont achetée." Ces "bonnes âmes souffrantes" n'ont pas fait ce cadeau à un seul prêtre, mais à des milliers d'autres. Elles ont même construit la basilique de SaintPierre, à Rome. En effet, c'est par la vente des indulgences applicables aux âmes du purgatoire, que l'argent fut obtenu pour la construction d'un tel édifice.

Mais, c'est à l'occasion des funérailles que les âmes du purgatoire sont plus généreuses et comblent les prêtres de bienfaits financiers les phis attrayants. Une âme chère vient de disparaître de ce monde. Elle est maintenant souffrante dans une prison de feu, diront ces mercenaires de Ronge. Allezvous lui refuser votre assistance? Allezvous lui montrer votre indifférence en lui payant qu'un service de deuxième classe? En tout cas, Rome va profiter de votre peine naturelle en cette pénible occasion, pour extraire de vous, comme des autres, tout l'argent qu'elle peut. Voici ce qui arrive.

a) Avant Les Funérailles

Pas de fleurs, les amis, pas de fleurs; c'est une coutume païenne, dira le curé. D'ailleurs, le curé ne vend pas de fleurs. Il les permettra, à contre gré, si le lieu et les circonstances l'exigent. Mais, ce qui est beaucoup mieux, est de placer, près du cercueil, des cartes mortuaires portant la signature d'un prêtre comme preuve qu'un certain montant d'argent a été versé à Monsieur l'abbé, préférablement au curé du défunt, pour la célébration future de certaines messes pour le repos de son âme. C'est pendant que ces cartes mortuaires se multiplient près des restes mortels du cher disparu, que ses parents, foudroyés par une peine naturelle profonde, doivent maintenant aller au presbytère, pour faire les arrangements nécessaires pour les funérailles. Voici, dira le curé, non sans savoir la condition financière des parents éprouvés, la liste des classes et des prix des funérailles de cette paroisse. Cette liste est parfois assez longue et compliquée et nous y reviendrons plus loin. Mais, sur les instances discrètes du prêtre qui leur rappelle la générosité du défunt et les services qu'il a rendus aux siens, les parents éplorés,

choisiront problement un service de première classe. Ils payeront d'avance, et la veille des funérailles, le carillon de l'église paroissiale, tintera ce soir là, le glas funèbre solennel qui n'est pas accordé aux services de deuxième classe.

b) Durant les Funérailles

Que ces funérailles soient de première ou de cinquième classe, les prêtres (le lionne savent bien, tout de même, que le défunt a des parents et des amis qui déplorent sa mort et aimeraient à lui être utiles. Rien de plus facile. Voici les assiettes et déposezy votre argent pour des messes pour le repos de son âme.

Les funérailles sont à peu près l'unique occasion où le curé n'est pas fâché de voir les protestants assister à une cérémonie religieuse dans son église car il sait que ceuxlà sont assez naïfs parfois pour déposer des billets de banque dans la plateau écelésiastique, en cette occasion, de peur de passer pour des poltrons et des sanscoeurs.

c) Après les Funérailles

Il y a alors les nombreuses messes qu'il convient de faire chanter et dont nous avons parlé plus haut. Puis le service anniversaire qui peut être aussi dispendieux que le "service sur corps," si les parents le désirent. Il y aura encore glas funèbre, église drappée de noir, une imitation de cercueil recouvert d'un drap mortuaire, tout comme vous le voulez ou comme vous le pouvez, car il faudra payer en conséquence. Autrement, il n'y aura rien du tout. Le curé n'est pas même obligé d'avoir une pensée pour votre disparu, au memento des morts, durant sa messe, ce jour là. Mais, quelques billets de banque feraient toute la différence au monde. Alors, il donnerait ses services cléricaux pour le soulagement de l'âme de votre cher disparu, détenue dans le purgatoire.

Mais, nous voulons en finir bientôt de ce sujet dégoûtant. Cependant, nous avons promis au lecteur un aperçu général des tarifs et autres conditions des différentes classes de funérailles dans les églises catholiques. Ces tarifs et conditions varient d'après les règlements des diocèses et les coutumes des paroisses. Mais nous avens en vue ici une paroisse moyenne du Québec, qui se donne le luxe de quatre classes de funérailles.

1. Funérailles de Première Classe

Elles auront lieu à dix heures du matin. Les trois autels seront presque complètement recouverts de draps noirs ainsi que le sanctuaire et la nef. L'église sera assombrie par de longues draperies noires qui cacheront les fenêtres. Il y aura messe avec diacre et sousdiacre, et les officiants seront vêtus d'ornements les plus précieux. Il y aura même des messes aux autels latéraux. Le catafalque sera entouré de nombreuses chandelles. La chorale des Dames de SainteAnne ou peutêtre celle du couvent se chargera des frais du chant. En tout cas, le "libera" sera probablement rendu en parties. Ce service coûtera environ cent dollars et peutêtre plus, si l'on fait étendre, de la balustrade jusqu'à la porte de sortie, le nouveau tapis noir récemment acquis par la Fabrique.

2. Funérailles de Deuxième Classe

Ce service aura lieu à neuf heures, peutêtre à dix heures, si un curé conciliant le permet. Le beau tapis noir restera roulé dans une armoire de la sacristie. Les vêtements liturgiques des célébrants seront un peu moins riches et les assistants pourront remarquer l'absence de certaines banderoles noires qu'ils avaient vues, la semaine précédente, au service du docteur Pichot. Il y aura moins de chandelles allumées, mais c'est un beau service toutdemême. Il ne coutera que $75.00 et même $60.00, si le célébrant n'est pas accompagné d'un diacre et d'un sousdiacre.

3. Funérailles de Troisième Classe

Elles auront lieu à huit heures du matin. Seul le maître autel est recouvert d'étoffe noire. La chasuble noire du célébrant sera de tissure bien commune. Un organiste volontaire et deux ou trois chantres seront au jubé. L'un d'eux vient de la paroisse voisine et est ami du défunt. Le célébrant n'aura ancun assistant sinon un enfant de Choeur qui, au moment de l'absoute, a oublié la navette d'encens dans la sacristie. Ce service coûtera trente ou quarante dollars.

4. Funérailles de Quatrième Classe

Ce service est assez rare dans les paroisses rurales. Qui voudrait, en effet passer pour avoir si peu d'amour, aux yeux de toute une paroisse, pour un parent défunt? Il sera célébré à l'heure ordinaire de la messe quotidienne, à sept heures probablement. Il n'y aura de noir que la chasuble commune du célébrant et le vieux drap mortuaire acquis par la Fabrique en 1892. Seul, le bedeau sera au jubé, et chantera ce qu'il pourra. Ces funérailles ne couteront que $15.00 ou peutêtre $16.00, si le curé désire recompenser son bedeau pour ses efforts. Celuici d'ailleurs, doit se hâter, après ces funérailles matutinales et sommaires, d'enlever

les rustiques chevalets qui ont servi de catafalque, et de changer le voile du tabernacle, pour le mariage qui suivra immédiatement. C'est cette dernière cérémonie qui le préoccupe le plus, car on lui a demandé de chanter "Prends ma couronne, je te la donne, au ciel, n'estce pas, tu me rendreras," et il n'a pas encore pratiqué ce numéro avec l'organiste.

Il y a des services funèbres qui coûtent beaucoup plus cher que ceux mentionnés cidessus. Des funérailles de première classe dans une basilique ou dans une grande cathédrale counteraient plusieurs centaines de dollars. La présence d'un seul chanoine au Choeur vous coûterait dix dollars. Et si vous désirez avoir la présence de tous les douze, alors vous payez cent vingt dollars seulement que pour avoir la consolation de voir ces vieux prêtres retirés et récompensés d'un peu de rouge, réciter leur bréviaire au sanctuaire, durant les funérailles. Et vous avez encore à régler avec le curé, les frais proprement dits du service funèbre. Que ce soit un service des plus solennels ou un des plus modestes, il y a toujours une quête de première classe à ces funérailles.

Il est bien regrettable d'avoir à souligner ici, que l'Eglise traditionnelle de notre peuple, semble vendre ses bienfaits spirituels en petite ou en grande proportion, selon le montant minime ou imposant versé dans la poche de ses prêtres. Et même si nous concédions que Rome ne vende pas les bienfaits spirituels, mais seulement que les solemnités extérieures, il reste tout de même que cette distinction entre pauvres et riches, dans les funérailles romaines, est un scandale des plus honteux.

Un paroissien très pauvre meurt. Le gueux infortuné aura un service de quatrième classe sans aucune marque de deuil dans son église paroissiale. Il a peutêtre contribué de ses mains à la construction de cette église, assisté régulièrement aux offices paroissiaux, mais parce qu'il est pauvre, on l'enterre sans trop de cérémonies liturgiques.

Par contre, voici un riche commerçant de bois qui meurt. L'on est pas même certain s'il a fait ses pâques. Il assistait à la messe périodiquement pour ne pas nuire à son commerce, surtout aux yeux des Soeurs du couvent qui étaient ses meilleures clientes. Uniquement à cause de son argent, il aura un service de première classe, avec toutes les pendrioches noires que la Fabrique possède. Il y aura messe solennelle chantée par Monseigneur Le Gros, assisté du vicaire et du curé voisin. Les messes aux autels latéraux seront dites par deux prêtres du séminaire, grands amis du comerçant et surtout de son argent. La chorale du uvent rendra une messe de "requiem" en parties; en partie, par sympathie pour le père défunt d'une ancienne élève, et en partie, par espoir que la veuve déplorée et reconnaissante, oublira le paiement

d'une récente commande de bois de chauffage, donnée par les bonnes Soeurs.

C'est déja assez mal pour les prêtres de profiter de peine naturelle des survivants, pour extraire d'eux des sommes considérables, en vue de soulager les âmes leurs chers disparus, dans un purgatoire imaginaire. ais tous les paroissiens ne sont pas présentement dans le deuil. L'Eglise de Rome pense à eux aussi, et à trouver des raisons "très louables" pour les faire payer es messes. Il y a les messes en l'honneur de tels rots qui les protègent, les messes d'actions de grâces, les messes pour la pluie ou pour le beau temps et les messes pour conjurer les insectes nuisibles. Lorsque j'étais vicaire à SaintJeanBaptiste, au Manitoba, un curé d'une paroisse voisine, ramassa un montant d'argent assez considérable de ses paroissiens, pour une Messe solennelle, en vue de chasser les millions de sauterelles, qui menaçaient les récoltes. Les pauvres, inquiets et troublés par ce fléau, donnèrent généreusement. Les blés dorés furent néanmoins dévorés par ces insectes destructifs, les cultivateurs furent frappés de pauvreté et le curé fut le seul à profiter de la présence des sauterelles.

Un autre curé de ma connaissance, ramassa un joli montant de ses paroissiens pour aller célébrer, à SainteAnnedeBeaupré, une messe à leurs intentions, sur un autel privilégié de la bonne Sainte Anne. Mais, avec la compagnie de sa pieuse ménagère, il se diriga vers NewYork plutôt, et prit chambre dans un hôtel distingué de cette métropole sous les noms de "Monsieur" et de "Madame". Les paroissiens attendent encore les bienfaits spirituels de cette messe privilégiée. La jeune femme venait de quitter la vie religieuse et, apparemment était plus intéressée à la vie bruyante d'une grande ville, qu'à celle de la "bonne sainte Anne".

Mais pourquoi continuer? Les catholiques naïfs continueront probablement à payer des messes à la satisfaction cinique des prêtres de Rome. S'ils refusent de croire l'expérience d'un ancien prêtre, il est pourtant difficile de comprendre qu'ils méprisent les avertissements de Saint Pierre luimême, à moins que leur curé n'ait jamais cité ses paroles du haut de la chaire.

Chapitre VI

LES PRETRES QUI RESTENT DANS LE SACERDOCE

Dans l'Eglise de Rome, il y a beaucoup de prêtres qui persistent bon gré mal gré, tout comme il y en a beaucoup aussi qui se retirent volontairement. Etudions, maintenant, les raisons qui poussent les premiers à servir le romanisme.

Un bon nombre de prêtres se rendent bien compte de la fausseté du système et, néanmoins restent à leur poste. Nous pouvons diviser ces prêtres en quatre catégories

a) Il y a le prêtre naïf et crédule qui se croit être "un autre Christ." Il est toutefois sincère mais ne se donne jamais le trouble d'étudier la contradiction frappante qui existe entre les dogmes romains et les enseignements evangéliques. Si l'on attire ce fait à son attention, il répondra simplement que cette contradiction est apparente et non réelle. On le reconnait par son fanatisme. Il aime à distribuer des médailles et des images. Il aura des dévotions aussi étranges que nombreuses. Il aime les neuvaines à St. Antoine ou à Sainte Philomène. Cependant, il a un zèle réel pour Dieu, mais ce zèle est mal éclairé. L'apôtre Paul parle de lui avec regret dans son épitre aux Romains, Chapitre dix, versets un et deux:

"Frères, ce que voudrait mon coeur et ce que je demande à Dieu pour eux, c'est qu'ils soient sauvés. Je leur rends en effet ce témoignage ils ont du zèle pour Dieu, mais c'est un zèle mal éclairé".

"Périsse ton argent avec toi, puisque tu as pensé pouvoir acquérir le don de Dieu à prix d'argent." (Actes VIII, 20)

b) Il y a aussi les prêtres qui n'ont plus aucune foi dans le romanisme, mais qui ne peuvent pas se décider à en sortir. Ils sont peutêtre malades ou trop vieux pour se résoudre à s’adapter aux conditions nouvelles de la vie sociale. D’autres se rendent compte que la formation cléricale qu'ils ont reçue, ne les a pas préparés à un rôle efficace dans la vie civile.

Ces prêtres malheureux et non courageux resteront dans la prêtrise. Ils craignent dêtre rejetés et méprisés de leurs parents et amis. Ils ont peur des cancans des commères et surtout ils ne croient en rien. Ils nont pas la Vérité évangélique qui pourrait les rendre libres. Leur ministère est une routine lamentable. Cette routine entraîne ordinairement le scandale et un relâchement moral déplorable. Ils quitteraient la prêtrise sils pouvaient être assurés dune vie facile et sans inquiétudes financières. Je cite les paroles d'un vieux chanoine de Québec

"C’est triste à dire, mais je crois que si chaque prêtre reçevait seulement dix mille dollars pour quitter la soutane, nous aurions des milliers d'églises sans prêtres."

c) Il y a bien aussi des prêtres qui ne désirent aucunement quitter le sacerdoce, à cause du confort matériel que cette situation avantageuse leur procure. La question de foi ne les tracasse pas trop. Ils sont épicuriens aiment la vie facile et détestent le travail. Ils aiment particulièrement à commander aux autres et à exiger un profond respect d'eux. Ce sont des orgueilleux qui se réjouissent des coups d’encensoir et deviennent furieux si leur autorité est mise en jeu.

Ces prêtres ont un amour particulier pour l’argent. Et ils sont bien placés pour en faire. Le salaire qu'ils reçoivent n’est pas toujours imposant, si vous le voulez, mais ce sont les "extras" qui comptent. Il y a les honoraires de messes et les dons de toutes sortes. Ils en reçoivent à l’occasion des baptêmes, des bénédictions de demeures, de cloches et que saisje.

Mais pensezy donc... pourquoi ces prêtres laisseraientils la prêtrise? Ils nont aucune responsabilité familiale, aucun logement à payer, aucun compte de chauffage à régler et souvent aucun impôt sur revenu à verser. Ils ne sont pas si mal. Et quand viendra les beaux mois d’été, pendant que les paroissiens campagnards sueront dans les champs, ces Messieurs feront le tour de la Gaspésie dans une voiture nouveau modèle et souvent, accompagnés d’acolytes du sexe féminin. En tout cas, ils iront à des endroits où ils ne sont pas connus, où ils pourront se désoutanner et jouir d’une vie libre sans trop s’inquiéter du bréviaire ou de la morale chrétienne.

Pour ces prêtres, et ils sont légions, le sacerdoce est un état merveilleux. Ils ne voudraient pas s’en départir pour rien au monde. Il y a toujours un banquet qui les attend, une petite fête intime qui s’en vient, une promotion convoitée qui va se réaliser et une grandmesse qui va se payer. Ils restent donc dans le sacerdoce de l’Église de Rome.

d) Il y a enfin, les prêtres qui demeurent à leur poste en raison de ce plaisir mental exquis et de cette satisfaction sensuelle que leur procure l’exercice de leur ministère. Évidemment, il sera difficile pour le lecteur, qui n’a pas vécu dans l’intimité du sacerdoce romain, de se rendre compte au juste de la portée de ces paroles. Ce sont des prêtres qui n’ont pas les désirs mondains de ceux de la catégorie précédente. Ils sont extérieurement d’allure ascétique et mystique, mais au fond de l’âme, ils sont des hypocrites assez difficiles à reconnaître.

D’abord, ces prêtres, qui sont souvent des religieux, ressentent un plaisir inouï de la confession ou de la direction spirituelle, surtout des dames et

des jeunes filles. Pour eux, le plus grand plaisir sur terre est de fouiller les régions les plus intimes des coeurs et des âmes, et cela ne peut se faire que dans le sacerdoce romain. Ils aiment à savoir les luttes et les faiblesses des autres, simplement par curiosité sadistique. Ils raffolent de les voir souffrir et aux prises avec toutes sortes de tortures mentales, tout comme certains anormaux ressentent une délectation incompréhensible par la torture physique de l'anatomie humaine. Vous les voyez exiger de leurs pénitents, des confidences inutiles, leur décrire les horreurs de l'enfer et leur refuser l'absolution afin de les voir dans un état d'inquiétude angoissante.

C'est surtout sur le sujet "d'empêchement de famille" que ces hommes ont l'occasion de satisfaire leurs désirs sadistiques. Ils aiment, par exemple, à voir une épouse malade aux prises avec sa conscience. Ils profiteront de son embarras pour la torturer davantage. Ils lui diront de choisir entre l'enfer et la procréation immédiate d'un enfant.. Elle sera bouleversée, torturée et découragée et ces confesseurs anormaux auront une délectation inouïe de la voir souffrir.

Certains autres prêtres préféreront torturer des enfants naïfs et purs ou des jeunes filles timides sur le point de devenir pubescentes. Ces confesseurs se servent du confessional pour demander les questions les plus embarassantes et qui n'ont rien à faire, d'ailleurs, avec la confession des péchés. Estil nécessaire pour donner l'absolution, de savoir si une telle enfant porte tel ou tel sousvêtement et si cette grande fille en est arrivé à l'état de puberté? Il y a un certain plaisir sexuel pour le confesseur sadistique à demander ces questions indiscrètes. Le lecteur aura difficulté à comprendre une telle anomalie chez des hommes intelligents. Mais, c'est un fait regrettable.

J'avoue ne pouvoir expliquer davantage ce phénomène antinaturel que je ne puis comprendre moimême. Le tout provient, en premier lieu, d'une morale étrange de l'Eglise de Rome. Elle peut s'illustrer ici en citant une confidence que me fit un jour un Père Dominicain du Québec et originaire de L'Ouest:

"Je puis aimer une femme et même désirer des relations sexuelles avec elle d'une manière spirituelle, sans commettre de péché. Je puis même désirer ces actions d'une manière physique même si ces pensées sont cause de certaines satisfactions sexuelles durant mon sommeil, pourvu que je fasse bien cette réservation mentale: "si elle était mon épouse.';

Enfin, chers lecteurs, vous comprenez, que ce sont ces prêtres qui aiment à rester dans le sacerdoce romain et vous ne pourrez jamais les convaincre de sortir d'un état qu'ils aiment tant, puisqu'ils sont ce qu'ils sont. C'est bien

la philosophie romaine qui est la grande coupable et non pas ces pauvres victimes d'un tel enseignement. Chers lecteurs catholiques, ouvrez donc votre Nouveau Testament de Crampon, celui approuvé par le Pape luimême, et lisez: (S. Paul aux Colossiens, Chap. II, 8)

"Veillez à ce que nul ne vous séduise par la philosophie et de vaines tromperies, qui relèvent d'une tradition tout humaine, des élements du monde et non du Christ."

Chapitre VII
NOUS LES RECONNAÎTRONS A LEURS FRUITS

L'Évangile nous indiqué clairement comment reconnaître lés faux prophètes qui s'infiltrent parfois dans le Christianisme. Que ceuxci soient puissants ou d'influence négligeable, qu'ils soient membres de formidables organisations religieuses ou politiques, ou qu'ils fassent partie d'un petit groupé obscur, il nous est toujours possible de les reconnaître:

"C'est à, leurs fruits que vous lés reconnaîtrez" Ces paroles sont celles dé JésusChrist. (S. Mat. VII, 16)

Il serait injuste de condamner l'Église de Rome simplement à causé de certains scandales isolés de ses ministres. Un arbre n'est pas nécessairement mauvais s'il produit de rares mauvais fruits. Mais un arbre est nécessairement mauvais s'il produit de mauvais fruits en abondance, à causé de ses racines même, qui sont pourries.

Les racines de L'Église dé Rome sont bien sa doctrine et sa morale. Si ces dernières ne viennent pas du Christ, elles sont des racines pourries et l'arbre né pourra produire que de mauvais fruits. Nous donnerons donc dans ce chapitré, un résumé des faussés doctrines dé Rome et de sa morale corrompue et des fruits qu'elles produisent.

La Doctrine Romaine:

Une doctrine chrétienne n'est saine que si elle fut enseignée par JésusChrist, prêchée par les Apôtres et sanctionnée par l'Évangile. Toute autre doctrine nouvelle serait faussé et, de ce fait, une corruption des purs enseignements du Christianisme. Elle deviendrait la pourriture qui rongé les racines dé l'arbre qui est censé produire de bons fruits.

Or, l'Église catholique, à travers les siècles, a ajouté une multitude de doctrines à son "credo", qui ne sont point sanctionnées par l'Évangile. Elles sont donc superflues, inutiles, nuisibles et faussées. Un arbre, ayant de telles racines corrompues, ne peut produire que de mauvais fruits. Cet auteur est disposé à prendre les mesures nécessaires pour faire cesser une plus ample circulation de ce volume dans la province dé Québec, si un seul prêtre peut lui prouver, en s'appuyant sur les révélations divines, que les doctrines romaines suivantes, furent enseignées par JésusChrist, prêchées par lés Apôtres ou sanctionnées par l'Évangile:

a) Que la messe est un renouvellement réel et actuel du Sacrifice de JésusChrist sur la Croix.

b) Que la confession auriculaire et obligatoire à un prêtre, est le moyen voulu par le Christ pour obtenir lé pardon dés péchés.

c) Que le pape est actuellement, et fut historiquement infaillible, lorsqu'il proclame "ex cathedra", des questions de foi ou de morale.

d) Que Marie est notre corédemptrice, comédiatrice, reine du ciel et la source de toutes grâces, qu'elle fut transportée corps et âme au ciel après sa mort. Enfin, qu'il est maintenant utile et salutaire dé la prier sous les noms de NotreDameduCap, NotréDamedelaSalette, NotreDamedeLourdes ou de NotreDamedeFatima.

e) Que le purgatoire existe et que les messes soulagent les âmes qui seraient incarcérées dans ce lieu de souffrances.

f) Que le prêtre romain est en réalité un "autre Christ."

g) Qu'il est utile et salutaire pour le salut de nos âmes et même pour la gloire de Dieu, de faire usage de chandelles, de médailles, de scapulaires, d'eau bénite, de rameaux bénits, de chapelets indulgenciés ou d'embrasser une parcelle de la soutane du Frère André de Montréal.

h) Que les reliques gardées en entrepôt dans la chapelle extérieure du séminaire de Québec, dans la basilique de SainteAnnedeBeaupré, dans la basilique de SaintJoseph à Montréal, à NotreDameduCap, aux TroisRivières et à tant d'autres endroits, sont réellement authentiques et salutaires pour nos âmes. Et que les prêtres qui encouragent de brûler des lampions auprès d'elles, sont animés plus par des intérêts spirituels que financiers..

A moins qu'un prêtre vienne prouver que les doctrines romaines cihaut mentionnées sont approuvées par l'Évangile et agréables à Dieu, l'auteur et les lecteurs devront reconnaître que les enseignements de l'Église catholique sont faux et ne peuvent produire que de mauvais fruits. Sa morale estelle meilleure? Voyons la Morale Romaine:

La morale romaine, approuvée par le pape, nous est transmise par ses théologiens, qui ordinairement écrivent en latin. En effet ils sont sages, car si ces volumes étaient publiés en français, ils seraient probablement bannis, dans la très catholique province de Québec, comme étant immoraux et susceptibles de nuire aux données éthniques de notre sens

national. Nous voulons bien reproduire un paragraphe ou deux de cette morale immorale, mais nous devons le faire en latin, comme ils sont écrits, autrement l'auteur pourrait être accusé de publier en langue vulgaire, des obscénités dont il ne désire aucunement la propagation. Il sait toutefois, qu'à cause d'un grand nombre de canadiensfrançais qui ont étudié un peu de latin dans les collèges du Québec, les prêtres n'aimeront pas la publication suivante d'un extrait ou deux de leur théologie ignominieuse:

Du théologien Dens, (page 166)

"Peccant conjuges inter se circa actum conjugale; Debet servari modus sive situs : imo ut non servetur debitum vas, sed copula habeatur in vas praeposito, aliquoque non naturali. Si fiat accedendo a postero, a latere, stando, sedendo, vel si vir sit succumbus."

Du théologien Alphonse de Liguro : (Tom. VI, page 935)

"Quaerat an sit semper mortale, si vir immitat pudenda in os uxoris? Verjus affirmo quia, in hoc actu ob calorem oris adest proximum periculum pollutionis, et videatur nova species luxuriae contra naturam, dicta irruminatio."

Du théologien américain Kenrick : (Tom. III, page 317)

"Conjuges senes plerumque coeunt absque culpa, licet contingat semen extra vas effudi; id enim per accidens fit ex infirmitate naturae. Quod si vires adeo sint fractae ut nullo sit seminandi intra vas spes, jam nequeunt jure conjugii uti."

Ces mêmes théologiens moralistes enseignent, et ils n'ont aucune objection à ce que ceci soit exprimé en français, qu'un prêtre peut désirer, sans aucune faute mortelle, avoir des relations sexuelles avec telle jeune fille de son choix, pourvu qu'il fasse cette commode réservation mentale : "0, seulement si elle était mon épouse . . . " (Ce qui est impossible d'après le droit canonique.)

Cependant, ce serait un péché mortel, d'après ces moralistes subtiles, pour une épouse, de refuser temporairement les relations sexuelles avec son mari, même si les médecins lui auraient indiqué que de tels actes pourraient la conduire à une mort probable. Les célibataires de Rome ont parlé, et elle doit se résigner. Et s'il s'agissait d'une mère enceinte, dans l'impossibilité de délivrer son enfant d'une manière naturelle, elle

devra mourir sous l'instrument chirurgical plutôt que son enfant, déclarent les dictateurs romains.

Ce que la morale de l'Église catholique demande aux enfants et aux dames de révéler au confessional est absolument honteux. Nous en parlons ailleurs dans ce volume. Les confesseurs curieux et sadistiques devraient être poursuivis en justice, tout comme les mécréants qui scandalisent les enfants sur la rue. Un confesseur, qui depuis est devenu évêque d'un diocèse de l'Ouest canadien, a demandé à une petite fille de sept ans si elle portait des "petites culottes de soie" sous sa robe. Le même demandait à d'autres fillettes si elles devenaient malades à tous les mois.

Pourquoi ces confesseurs ontils l'obligation de questionner les épouses sur les moindres détails intimes de la vie conjugale? C'est que le code moral de l'Église catholique est dépravé, et n'a pas la pureté, la simplicité et la beauté de la morale évangélique. Certainement, il n'y a rien de pur, de simple et de beau pour ces confesseurs célibataires d'interroger les dames mariées sur le temps, le mode, le lieu et la position corporelle des intimités conjugales avec leurs maris, et de les questionner au sujet des pensées et désirs qui les accompagnent. Ils veulent même savoir si ces actions sont complètes ou incomplètes et si elles vont produire les effets naturels que ces hommes ambitieux et dégénérés exigent.

Nous trouvons dans la morale romaine, l'immoralité un peu partout. Par exemple, il est permis de mentir dans certaines circonstances que Rome définit. Vous pourriez jurer sous serment que vous n'avez pas fait tels crimes, pourvu que vous vous en êtes confessé auparavant.

Une servante peut mentir en disant que sa maîtresse n'est point chez elle, pourvu que cette dernière ne désire point reçevoir de visiteurs.

Vous pouvez voler un certain montant d'argent, sans commettre une faute sérieuse. Certains théologiens américains avancent que ce montant peut être de $40.00 en temps de prospérité économique, mais vingt dollars serait la limite pour un péché mortel, en temps de crise financière.

D'après Rome, il serait permis de tuer certains tyrans qu'elle juge nuisibles. D'après son canon 2214, elle a le droit d'emprisonner et de mettre à mort ceux qu'elle déclare hérétiques ou apostats. Elle l'a fait dans le passé, et elle prétend avoir ce droit encore aujourd'hui. Par exemple, son code moral lui donne plein pouvoir de mettre à mort l'auteur de ce livre. C'est ce qui arriverait si un Canada libre ne retenait

pas son bras. Elle invoquerait encore, qu'elle est une société parfaite, avec droits d'exécuter ceux qui l'opposent. Le lecteur pourra mieux comprendre alors, qu'un ancien prêtre est si souvent menacé de mort dans des lettres anonymes. Ces fanatiques peureux qui ont honte de leurs noms comme de la morale de leur romanisme, sont ordinairement poussés à de telles actions basses et criminelles, par des moralistes en soutane.

La doctrine et la morale de Rome étant fausses et pourries, l'arbre romain ne peut produire que de mauvais fruits. En voici quelques uns:

Les Fruits de l'Eglise de Rome:

Nous avons mentionné, dans un autre chapitre, certains mauvais fruits de l'Église catholique. Mais, il faudrait tout un volume pour exposer les crimes immoraux des papes historiques. Il en faudrait un autre pour raconter sommairement les orgies et scandales sexuels des couvents et des monastères des temps passés.

L'on pourrait écrire un volume de cinq cents pages sur les crimes sexuels, les scandales financiers et les hypocrisies cléricales des religieux et prêtres du Québec, depuis, disons, cinq ans. Mais, heureusement pour Rome et malheureusement pour le peuple, ce livre n'est pas possible, à cause de trois raisons

a) Encore, plus que les gens du monde, les prêtres et les religieux, garderont avec un soin jaloux, le secret de leurs crimes sexuels ; ils protégeront leurs confrères dans de mauvais draps, même par le mensonge; les évêques et les supérieurs de communautés, qui ne connaissent qu'une très minime partie des crimes de leurs sujets, garderont un profond secret de ces déviations criminelles et soumettront les coupables au bras civil et ainsi, à la connaissance publique, que dans des cas rares et absolument nécessaires.

b) La peur presque mystique des victimes et des complices de crimes sacerdotaux, de dévoiler ou même de parler de ces événements. Le prêtre est "un autre Christ," et il serait impudent de rendre ses fautes publiques. D'ailleurs, croientils, il a peutêtre le droit de faire ces choses. Le secret demeure. S'il s'agissait d'un avocat ou d'un autre professionnel, il serait dénoncé sans cérémonies, sa réputation mise en jeu sans merci, et il serait condamné à la prison, par une populace outragée, même avant d'avoir comparu devant un juge. Mais, il s'agit d'un prêtre, taisonsnous, "ça va faire tort à la religion."

c) Aucun catholique ne peut poursuivre un prêtre en cour civile, à moins d'avoir obtenu préalablement la permission de l'évêque. Cette permission est rarement accordée et par conséquent, les crimes des prêtres sont rarement connus du public. La victime, que ce soit un cas de sexe, de vol ou même de tentative de meurtre, n'a qu'à rapporter la chose à l'évêque dont le conseil traditionnel sera d'oublier le tout pour la plus grande gloire de l'Église de Rome. Et alors, à cause des trois raisons cihaut mentionnées les crimes des prêtres demeurent cachés, et nous ne pouvons pas écrire ce volume de cinq cents pages....

Tandis que Rome s'exténue à cacher ses mauvais fruits, elle ne dédaigne pas de prétendre que sa longue liste de saints canonisés prouve la sainteté de sa morale. Mais, si nous examinons cette liste de près, nous constatons qu'elle honore surtout les fondateurs de communautés religieuses qui ont l'argent nécessaire pour obtenir de tels décrets, ou d'autres personnages dont la canonisation est de nature à rehausser le prestige de la papauté, du sacerdoce romain ou de la vie monastique. D'ailleurs, la papauté n'a rien à faire avec la sainteté des Apôtres. Ils entrèrent au ciel avant la fondation de cette institution. Elle pourrait canoniser le pape Alexandre VI, mais à cause de ses crimes trop connus, elle a préféré donner cet honneur au pape Pie X; Rome peut dire avec certitude infaillible que ce dernier est au ciel, mais déclare ne pas savoir si Alexandre VI est en enfer ou non. La connaissance papale infaillible est certainement mystérieuse, limitée et très commode pour jeter de la poudre aux yeux aux pauvres catholiques qui ne peuvent rien vérifier.

Récemment, un pédant jésuite canadienfrançais, le Père Alexandre Dugré, a cru donner la preuve à ses concitoyens, que l'Église de Rome, et non les chrétiens évangéliques, produit les fruits de sainteté que demande la foi chrétienne. Dans une petite brochure intitulée "Ces Invasions Protestantes," ce fils de saint Ignace, n'a que cet argument naïf et enfantin à présenter à un peuple, de plus en plus avisé, sur les manigances antiques de Rome:

"Voyons la sainteté qui se continue chez nous, qui se prouve encore dans les canonisations qu'eux n'ont pas." Voici les paroles solennelles du Jésuite Dugré, et elles devraient suffire, si vous y insistez, à prouver que l'Église de Rome produit des fruits de sainteté, tandis que les protestants évangéliques, qui n'ont rien à faire avec les canonisations hypocrites de Rome, ne peuvent obtenir aucun degré de sainteté puisqu'ils n'ont pas cette machine papale qui fait les saints. Nous ne voulons pas perdre d'espace précieux ici, pour réfuter cet argument

ridicule, que saint Ignace luimême réprouverait. Nous choisissons plutôt étudier Rome dans ses activités et dans sa vie pratique.

L'Église catholique romaine aime toujours à présenter au public les communautés religieuses, comme étant des oasis de vertu et de sainteté qu'elle prétend sanctionner. Mais, n'estil pas vrai que c'est dans l'enceinte de ces couvents et monastères, que la charité fraternelle est plus méprisée, que la jalousie humaine est plus en vogue et que l'hypocrisie religieuse est plus manifestée? Certes, ne parlons pas de la vie intime des couvents et des monastères. Voyons plutôt, ce qu'ils prétendent être aux yeux du public.

Les bonnes soeurs ont des hôpitaux, c'est vrai. Ils sont confiés, avec octrois provinciaux, aux bonnes soeurs de la Charité, de la Providence ou de la Miséricorde. Mais, les malades catholiques ne reçoivent aucune charité chez les Soeurs de la Charité, leur pauvreté n'a rien de "providentielle" chez les Soeurs de la Providence, et doivent payer sans "miséricorde" chez les Soeurs de la Miséricorde. Et s'ils se réfugient aux hôpitaux des "Petites Soeurs des Pauvres," ils en sortiront un peu plus pauvres et les bonnes Soeurs un peu moins "pauvres".

Il faut bien l'avouer, ces bonnes Soeurs avec des noms si sympathiques et trompeurs, furent jadis des jeunes filles frustrées dans leurs aspirations d'amour naturel et expédiées au couvent par des confesseurs également aigris de leur état de célibataires désespérés.

"Vous les reconnaîtrez à leurs fruits," dit le Sauveur. C'est bien l'Église de Rome qui a produit un abbé Joseph Arthur Taillefer, de SainteMadeleine d'Outremont, Montréal. Celuici fut condamné, par les tribunaux civils, à payer mille dollars d'amende, et à deux ans de pénitencier (No. 3142), pour trafic illégal de narcotiques, argent falsifié, boissons enivrantes, etc.

C'est bien Rome qui a produit l'Archevêque Spratt, de Kingston, Ontario. Il fut trouvé coupable, par les tribunaux civils, en 1916, d'avoir collaboré, avec son amante, la Mère Francis Régis, en vue d'enlever par la force, la soeur Basil de la maison de la Providence, pour l'incarcérer illégalement, dans une asile d'aliénés à Montréal. Cette religieuse avait commis l'affreuse indiscrétion de dénoncer à Rome les irrégularités de son couvent, et les scènes d'amour nocturnes, entre la bonne Mère et son Archevêque. Monseigneur Pratt fut condamné à payer $20,000 d'amende pour ses crimes contre la liberté humaine. Le dossier judiciaire ne dit pas si les deux amoureux avaient contemplé mariage.

C'est bien encore l'Église de Rome qui a produit cet évêque de l'ouest canadien qui fut "promu" à un poste obscur après avoir scandalisé une jeune fille. Le père outragé de l'enfant exigea le départ immédiat de l'évêque. Monseigneur a du dégringoler de son siège épiscopal et fuir en toute hâte dans une autre province. C'est toujours Rome qui a produit un chanoine Pauzer, de SaintGabrieldeBrandon, un curé Gauthier de SaintJacques de Montréal, et un curé Brodeur, de SaintEtienne de Montréal. Des scandales financiers et sexuels, chez les curés catholiques, en voulezvous, en voilà.

Pourquoi l'Eglise de Rome cachentelle les raisons réelles et profondes, de la résignation si soudaine de l'Archevêque Charbonneau de Montréal?

Les gens sont un peu fatigués de la raison fictive de "mauvaise santé" comme cause des résignations précipitées des Évêques et des changements subits des curés. Ils aimeraient savoir la vérité, parfois. On a dit que Mgr. Charbonneau avait quitté Montréal, à cause de ses conflits avec les politiciens. Ces batailles politiques, si elles existent, ne furent pas la cause, mais plutôt l'occasion, du départ de l'Archevêque de Montréal. Déja, dans la capitale canadienne, Mgr. Charbonneau, s'était aliéné la confiance des puissants Oblats et d'autres communautés religieuses. A Montréal, Mgr. Charbonneau essaya de faire cesser certains désordres des bons religieux. Il donna un ou deux coups de crosse mal placés, et ces moines influents à Rome, forcèrent sa résignation. Mais, parlezen à votre curé; il vous dira c'est la santé.... la santé.... la santé.... " L'on a crié "santé" aussi, lorsque Mgr. Prud'homme de PrinceAlbert a démissioné de son siège. Pourtant dans son cas, c'était bien à cause d'une mauvaise administration de son diocèse, tandis que dans le cas du premier, ses vues trop évangéliques déplurent un peu trop aux bons moines.

Pour faire oublier le cas de Mgr. Charbonneau, Rome a nommé un Sulpicien pour son successeur, et l'a élevé au rang de Cardinal. Elle a commandé, aussi, d'entourer le Cardinal de toute la publicité possible. Cela ne consolera pas la ville de Québec, mais rendra les Montréalais fiers de leur Archevêque, et oublieront Mgr. Charbonneau et ses nobles efforts pour mâter les puissants et scandaleux moines. Cette publicité fut un succès. Une excellente catholique de Montréal, télephona au portier de l'Archevêché, un jour, diton, pour s'enquérir de la santé du Cardinal Chapelet. Elle le croya malade parce qu'elle n'avait pas vu sa photographie dans le journal, ce jourlà...

Les mauvais fruits que produit Rome, sont encore plus nombreux, ou moins cachés, dans les pays étrangers.

Lorsque Mgr. Paul Bernier fut nommé Nonce Apostolique de l'Amérique Centrale, il voulut du moins, s'entourer, à la Nonciature, de "bons prêtres." Il chercha dans tout le pays, et il eut toute la difficulté au monde, pour trouver trois ou quatre prêtres qui n'eussent pas de concubines connues. (Rapport d'un Evêque canadien à l'auteur.)

Les faits suivants nous viennent d'un ancien Evêque du Brésil:

a) Un curé brésilien n'a pas hésité à reconnaître la paternité de cent cinquante enfants illégitimes.

b) Une famille très catholique de Naples, a ouvert, à Caracas, au Venézuella, sur la rue Tunel A Viaducto, une maison de prostituées, exclusivement pour les prêtres. C'était un effort bien vu, sinon approuvé officiellement par Rome, en vue de diminuer le nombre des enfants illégitimes des prêtres, dans cette ville, et des environs.

c) En 1945, Mgr. Cipiko, gardien des trésors du Vatican, disparut avec une grande quantité de vases et d'autres objets précieux. La gendarmerie italienne retrouva le voleur episcopal et les trésors, dans une chic villa près de Rome. Mgr. Copiko était en compagnie intime de la jolie fille d'un ancien général faciste.

d) En 1943, l'Evêque Carvalleri, représentant du pape au Vénézuella, a aussi volé les vases sacrés d'une cathédrale de ce pays, et s'enfuît avec une jolie dame, sa complice.

e) Les prêtres du diocèse de Barquisimo, au Vénézuella, accusent ouvertement les Jésuites de cette ville, d'avoir forcement expédié au ciel leur Évêque, Mgr. Du Pu. Ce dernier disparut mystérieusement de son diocèce et ne revînt plus. Ces Jésuites avaient juré de forcer la résignation de cet Évêque qu'ils n'aimaient pas.

f) La grande majorité des prêtres de l'Amérique du Sud vivent ouvertement dans le concubinage, non pas toujours avec une seule femme, mais souvent avec plusieurs. Les gens acceptent la stupidité du célibat clérical, et en sont venus à trouver rien de repréhensible dans cette conduite pourtant scandaleuse de leurs prêtres.

Je comprends bien que le lecteur qui n'a jamais visité ces pays, va peutêtre douter de la véracité des faits cihaut mentionnés. Ils sont pourtant justes et des milliers d'autres pourraient être ajoutés. Le lecteur pourra, toutefois, vérifier facilement les mauvais fruits romains tels qu'exposés dans les trois paragraphes suivants

a) Nous savons que le communisme athée est une très mauvaise doctrine, surtout au point vue du Christianisme. Or, si l'Église de Rome ne produit que de bons fruits, comment se faitil alors que le communisme se propage plus facilement dans ces pays qu'elle a controlés, presque sans opposition, pendant des siècles? Il semblerait que là où Rome a exercé son influence bénévole pendant tant de siècles, l'arbre communiste aurait plus de difficulté à prendre racines. Mais, le communisme a beau jeu en Italie, en France, en Hongrie et en

Pologne, pays traditionnement catholiques, tandis qu'aux pays à tradition protestante, comme la Hollande, la Suède et la Norvège, il est lent à se propager. Cela «indiquerait que le catholique, entrainé dans l'obéissance aveugle aux dictateurs religieux, a moins d'objection que le protestant libre, de se soumettre à la dictature communiste.

b) Il n'est peutêtre pas au monde un peuple plus soumis à l'Église catholique romaine, que les canadiensfrançais. Ils ont l'abondance de clergé que d'autres n'ont pas. Pendant plus de trois siècles, ils ont été formés par cette Eglise, qui leur a dispensé, en toute liberté, ses données doctrinales et ses principes moraux. Certes, le canadien devrait être la personnification même du "bon fruit" que prétend produire cette église romaine. Or, d'après les prédicateurs de retraites paroissiales, nous sommes une race de blasphémateurs. Rome n'a pas même pu enrayer chez nous, le plus grave de tous les péchés. Sûrement, nous n'avons pas ici l'excuse, comme c'est le cas parfois des péchés sexuels, que notre nature robuste et bouillante, nous entraîne à de tels abus, et qu'il faut tenir compte de la faiblesse de la nature. Maudire les choses les plus saintes d'après notre connaissance religieuse, est un phénomène que seule une fausse éducation morale peut expliquer. En outre de blasphémer le Christ, son Sauveur, le canadienfrançais aime surtout à maudire les personnages et les choses ténus comme les plus sacrés par l'Église dé Rome. Écoutezle. Il fait précéder le mot "maudit" aux expressions suivantes:

"Christ, Viarge, Tabarnacle, Calice, Cibouaire, Hostie, etc."

Rome n'a pas même pu enrayer le plus grave des péchés chez nous. Nous sommes encore une race de blasphémateurs. Il doit y avoir quelque chose de défectueux dans sa morale et dans son éducation religieuse.

c) Il semblerait, en effet, que le canadienfrançais qui fut un enfant de Rome pendant tant de siècles, aurait une plus haute idée de la morale chrétienne, que le pauvre protestant qui n'a pas eu cet avantage. Or, la prostitution n'est pas moins en vogue à Montréal qu'à Toronto, le vol n'est pas moins fréquent chez nous qu'ailleurs et l'ivrognerie n'est pas moindre dans le Québec qu'en Ontario.

Bien plus, nous assuréton, deux sur trois prostituées de la rue Jarvis à Toronto, sont des canadiennesfrançaises qui disent venir de Montréal. Ce qui est certain, malheureusement, c'est que les prisons de l'Ontario logent une population canadiennefrançaise un peu trop imposante. Cet auteur fut autrefois employé dans une prison de l'Ontario. Les prisonniers canadiensfrançais, y compris deux moines, étaient si nombreux qu'ils exigèrent que le journal de l'institution fut rédigé dans les deux langues.

Nous publions ces faits regrettables non pas en vue de dénigrer notre race que nous chérissons mais pour démontrer que l'Église de Rome n'a pas produit chez nous les bons fruits qu'elle se vante de produire. Pourtant, elle a eu dans le Québec, toutes les chances possibles de démontrer ce qu'elle peut faire. Elle a dominé notre race, sans encombrement, pendant plus de trois siècles. Son influence se fait sentir partout dans notre vie religieuse, sociale, politique, familiale et nationale. Elle contrôle notre éducation, forme nos intelligences et dicte à nos volontés. Elle n'a aucune excusé de pas produire les bons fruits que la foi chrétienne produit toujours. La simple raison de sa faillite est que sa doctrine et sa morale, ne sont pas en conformité avec les enseignements du Christ et de l'Evangile. Les racines sont pourries et, l'arbre ne peut pas produire de bons fruits.

"C'est à leurs fruits que vous lés reconnaîtrez." (S. Math. VII, 16)